

## CONCOURS DE BOURSES - MAITRISE

**2016-2017**

Voici le **répertoire des bourses d'études disponibles** pour les étudiants à la maîtrise.

Vous y trouverez tous les détails relatifs à chacune des bourses offertes, tels que les critères de sélection, les procédures et les dates limites pour effectuer le dépôt de votre candidature.

Un tableau récapitulatif présentant les caractéristiques de chacune des bourses se trouve au début du répertoire afin de vous guider et de faciliter vos démarches. Cela vous permettra d'y repérer plus facilement les bourses qui pourraient vous intéresser.

Veuillez prendre note qu'un répertoire de l'ensemble des bourses disponibles pour les étudiants de l'université de Montréal est aussi disponible à l'adresse suivante :

<http://www.bourses.umontreal.ca/>

## TABLE DES MATIERES

---

Tableau récapitulatif des concours de bourses à la maîtrise	4
<b>1. Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC)</b>	<b>18</b>
1.1. Bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best (BESC M) .....	18
1.2. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith .....	19
Pour plus de détails: <a href="http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/supplements-pour-etudes-a-letranger-michael-smith.html">http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/supplements-pour-etudes-a-letranger-michael-smith.html</a>	21
<b>2. Fonds de recherche du Québec - Santé (FRQS)</b>	<b>21</b>
2.1. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2017-2018 .....	21
2.2. Programme Mitacs Accélération .....	22
2.3. Formation de maîtrise pour les détenteurs d'un diplôme professionnel / 2017-2018 .....	23
2.4. Formation de maîtrise / 2017-2018 .....	24
2.5. Formation de maîtrise pour les étudiants en médecine (M.D.-M.Sc.) / 2017-2018 .....	25
2.5. Prix d'excellence des professionnels de recherche .....	25
<b>3. Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)</b>	<b>26</b>
3.1. Bourse de maîtrise en recherche (B1) et de réintégration à la recherche (A2-M), concours de l'automne 2016 .....	26
3.2. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2017-2018 .....	28
3.3. Programme Mitacs Accélération .....	29
<b>4. Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT)</b>	<b>30</b>
4.1. Programmes de maîtrise (B1) en recherche et de réintégration à la recherche (A2-M) .....	30
4.2. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2017-2018 .....	31
4.3. Bourses thématiques .....	32
4.4. Programme Mitacs Accélération .....	34
4.5 Prix d'excellence des professionnels de recherche .....	35
<b>5. Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH)</b>	<b>35</b>
5.1. Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la santé .....	35
5.2. Initiative de recherche sur la participation au sport .....	37
5.3. Programme des Centres de données de recherche (CDR) .....	38
5.4. Bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier (BESC M) .....	39
5.5. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith .....	40

<b>6. Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)</b>	<b>41</b>
<b>6.1. Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle</b> .....	<b>41</b>
6.1.1. ESII 1 .....	42
<b>6.2. Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie</b> .....	<b>43</b>
<b>6.3. Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada</b> .43	
<b>6.4. Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique</b> .....	<b>44</b>
<b>6.5. Bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell (BESC M)</b> .....	<b>45</b>
<b>6.6. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith</b> .....	<b>47</b>
<b>7. Institut de recherche Robert-Sauvé en santé et sécurité au travail (IRSST)</b> <b>48</b>	
<b>7.1. Bourse à la maîtrise</b> .....	<b>49</b>
<b>7.2. Suppléments de bourse de maîtrise</b> .....	<b>49</b>
<b>7.3. Bourses thématiques</b> .....	<b>50</b>
<b>8. bOURSE RHODES</b> .....	<b>50</b>
<b>9. BOURSE MACKENZIE KING</b> .....	<b>51</b>
<b>10. BOURSE SCHMEELK</b> .....	<b>52</b>
<b>11. BOURSE FESP – PASSAGE ACCÉLÉRÉ DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT (a)</b> <b>53</b>	
<b>11. BOURSE C – EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS</b> .....	<b>53</b>
<b>12. Bourse exemption droits de scolarité – canadiens non résidents du Québec (D)</b> <b>54</b>	
<b>13. bOURSE D'APPUI À LA DIFFUSION DE RÉSULTATS DE RECHERCHE</b> <b>55</b>	
<b>14. BOURSE DE FIN D'ÉTUDES DE MAÎTRISE</b> 55	
<b>15. BOURSE EXCELLENCE FESP (DONATEURS)</b> <b>56</b>	
<b>16. BOURSE DE MÉRITE DES ÉTUDIANTES DES CYCLES SUPÉRIEURS (SWAAC)</b> <b>57</b>	
<b>17. BOURSE D'ÉTUDES DE LA FONDATION PIERRE ARBOUR</b> <b>58</b>	
<b>18. BOURSE UNIVERSITÉ LIBRE BERLIN....</b> 59	
<b>19. Bourse du 6 décembre .....</b> 59	
<b>20. Bourse Fondation McGaw.....</b> 60	
<b>21. prix Robert Wood Johnson.....</b> 61	
<b>22. Prix Jules-Brodeur .....</b> 61	
<b>23. Prix Armand Frappier .....</b> 63	

## TABLEAU RÉCAPITULATIF DES CONCOURS DE BOURSES À LA MAÎTRISE

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISÉES
<b>RHODES</b>				
<a href="#"><u>Université d'Oxford</u></a>	Soutenir les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme d'études à l'Université d'Oxford en Angleterre.	13 658 livres sterling par année (Environ 25 000\$)	En attente d'une mise à jour pour le concours 2016-2017	
<b>MACKENZIE KING</b>				
<a href="#"><u>Mackenzie King</u></a>	Les bourses Mackenzie King ont été créées par fiducie selon la volonté du très honorable et regretté William Lyon Mackenzie King, afin d'encourager les études de deuxième et troisième cycle.	8 500\$ sujet à changement	1er février 2017	
<b>SCHMEELK</b>				
<a href="#"><u>Schmeelk</u></a>	Ces bourses s'adressent aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle qui désirent poursuivre leur formation dans l'autre langue officielle du Canada.	10 000\$/session Maximum de 4 sessions.	15 avril 2017	
<b>BOURSE DE PASSAGE ACCÉLÉRÉ AU DOCTORAT</b>				
<a href="#"><u>Université de Montréal (FESP)</u></a>	Pour les étudiants inscrits à la maîtrise à l'Université de Montréal (depuis 3 trimestres maximum avec statut temps plein) et qui désirent un	7 000 \$ par an, renouvelable une fois	À l'unité : Lors de la recommandation d'admission	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	passage accéléré au doctorat.		À la FESP : Lors de la transmission d'admission	
<b>BOURSE C - EXEMPTION DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES DE SCOLARITÉ – ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX</b>				
<a href="#"><u>Université de Montréal (FESP)</u></a>	En plus des droits de scolarité réguliers, les étudiants internationaux inscrits dans un programme d'études supérieures doivent débourser des montants supplémentaires. Pour les aider à régler ces droits, l'Université de Montréal (UdeM) offre plus de 150 bourses d'exemption.	N/D	À l'unité : Lors de la recommandation d'admission  À la FESP : 1er novembre 2016 (Hiver) 1er mai 2017 (Automne)	Le formulaire sera signé par le <b>directeur du département</b> ou du programme pour les candidats présélectionnés seulement.  Signature de la <b>Vice-doyenne</b> aux études de l'unité requise.
<b>EXEMPTION DES DROITS SUPPLÉMENTAIRES SCOLARITÉS – ÉTUDIANTS CANADIENS NON-RÉSIDENTS DU QUÉBEC</b>				
<a href="#"><u>Université de Montréal (FESP)</u></a>	Offertes à l'admission dans un programme d'études de maîtrise (durée de 2 ans) pour couvrir le montant différentiel des droits de scolarité. Réservées aux étudiants avec un très bon dossier universitaire	La bourse couvre le montant différentiel des droits de scolarité	À l'unité : Lors de la recommandation d'admission  À la FESP : 1er novembre 2016 (Hiver) et 1er mai 2017 (Automne)	Le formulaire sera signé par le <b>directeur du département</b> ou du programme pour les candidats présélectionnés seulement.  Signature de la <b>Vice-doyenne</b> aux études de l'unité requise.
<b>BOURSES D'APPUI À LA DIFFUSION DES RÉSULTATS DE RECHERCHE</b>				
<a href="#"><u>Bourse d'appui à la diffusion de résultats de recherche</u></a>	soutenir financièrement les étudiants inscrits dans un programme de formation à la recherche de 2e ou 3e	500\$	Début mars	FESP

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	cycle et participant à des activités de diffusion de leurs résultats de recherche au niveau national ou international.		<b>En attente de révision pour le concours 2017-2018</b>	
<b>BOURSES DE FIN D'ÉTUDES DE MAÎTRISE</b>				
<a href="#"><u>Bourses fin d'études</u></a>	Soutenir les étudiants à la maîtrise dans leurs derniers mois d'études, et ce, jusqu'au dépôt initial de leur mémoire.	500\$ par mois, maximum de 6000\$.	Début mai En attente de révision pour le concours 2017-2018	Le formulaire sera signé par le <b>directeur du département ou du programme</b> pour les candidats présélectionnés seulement.
<b>BOURSES D'EXCELLENCE FESP (DONATEURS)</b>				
<a href="#"><u>Bourse excellence FESP (Donateurs)</u></a>	Chaque année, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) administre pour certaines fondations, entreprises et individus plusieurs bourses d'excellence. (bourses d'excellence académique, bourses d'excellence -besoin financier et bourses d'excellence - critères spécifiques	Varie selon la bourse.	<b>À l'unité :</b> Mi-avril  <b>À la FESP :</b> Début mai. En attente de révision pour le concours 2017-2018.	Le formulaire sera signé par le <b>directeur du département ou du programme</b> pour les candidats présélectionnés seulement.
<b>BOURSE DE MÉRITE POUR ÉTUDIANTES DES CYCLES SUPÉRIEURS</b>				
<a href="#"><u>Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC)</u></a>	Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC) remet annuellement au moins trois prix de 3000\$ à des étudiantes de deuxième/troisième cycle qui ont démontré des qualités de leadership remarquable à l'université ou dans la	3000\$	<b>À l'unité :</b> Début novembre <b>À la FESP :</b> Fin janvier. En attente de révision pour le concours 2017-2018.	Le formulaire sera signé par le <b>directeur du département ou du programme</b> pour les candidats présélectionnés seulement.  Signature de la <b>vice-doyenne aux études</b> requise.

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	communauté tout en maintenant un dossier scolaire exemplaire.			
<b>BOURSE DU 6 DÉCEMBRE</b>				
<a href="#"><u>Université de Montréal</u></a>	Accroître les possibilités de formation des étudiantes et étudiants inscrits dans un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal, et développer ou soutenir des activités de recherche portant sur la violence faite aux femmes.	5 000\$	15 novembre 2016	
<b>BOURSE IRSST (INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET EN SÉCURITÉ DU TRAVAIL)</b>				
<a href="#"><u>Bourse à la maîtrise</u></a>	Les bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale s'adressent à des candidats à la maîtrise, au doctorat ou au post doctorat dont le programme de recherche porte spécifiquement sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ou sur la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes.	14 250\$/an Maximum 2 ans	19 octobre 2016	
<a href="#"><u>Suppléments de bourse à la maîtrise</u></a>	Voir ci-haut	3 750\$	19 octobre 2016	
<a href="#"><u>Bourses thématiques</u></a>	Les bourses thématiques visent à encourager la relève en recherche sur des problématiques ciblant plus particulièrement les risques mécaniques et la sécurité routière au travail.	14 250\$/an Maximum 2 ans	19 octobre 2016	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
<b>FONDATION UNIVERSITAIRE PIERRE ARBOUR</b>				
<a href="#"><u>Bourse Fondation Pierre Arbour</u></a>	La mission de la Fondation est d'accorder des bourses d'études à des étudiants méritants ayant besoin d'aide financière au niveau de la maîtrise et du doctorat dans trois domaines susceptibles de favoriser la croissance économique du pays: l'administration des affaires (M.B.A.), le génie et l'informatique.	9 000\$ pour les étudiants dans un programme régulier et de 13 000\$ pour ceux dans un programme intensif	Fin juillet. En attente de révision pour le concours 2016-2017	
<b>BOURSES UNIVERSITÉ LIBRE DE BERLIN</b>				
<a href="#"><u>Freie Universität Berlin</u></a>	La Freie Universität Berlin, une de nos universités partenaires, offre une bourse d'études pour un échange étudiant		Mi-mars. En attente de révision pour le concours 2016-2017	
frqs / frqsc / frqnt				
Concours Étudiants-chercheurs étoiles <a href="#"><u>FRQS/FRQSC/FRQNT</u></a>	Les prix Étudiants-chercheurs étoiles sont attribués aux étudiants-chercheurs en formation par chacun des trois Fonds de recherche du Québec.	1000\$	1er septembre 2016  1er mars 2017	
Programme MITACS/Accélération (Stages) <a href="#"><u>FRQS/FRQSC/FRQNT</u></a>	Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers	15 000\$	En tout temps	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.			
<a href="#"><u>Formation de maîtrise pour les détenteurs d'un diplôme professionnel</u></a>	Ce programme vise à encourager les professionnels de la santé à acquérir une formation en recherche dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise ou de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.	de 25 024 \$ à 39 323\$/an pour une durée de 2 ans.	15 octobre 2016	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu.
<a href="#"><u>Formation de maîtrise (FRQS)</u></a>	Ce programme vise à soutenir les étudiants qui désirent acquérir une formation en recherche en santé dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise ou de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.	15 000\$/an pour 2 ans	15 octobre 2016	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu.
<a href="#"><u>Formation de maîtrise pour les étudiants en médecine (M.D.-Ph.D.) (FRQS)</u></a>	Ce programme s'adresse aux étudiants en médecine qui se destinent à une carrière conjointe en recherche et en pratique médicale. Il vise à leur permettre de poursuivre en parallèle à leurs études médicales une formation en recherche sanctionnée par une maîtrise ou un doctorat.	15 000\$/an pour 2 ans	15 octobre 2016	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu.

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
Programmes de maîtrise (B1) en recherche et de réintégration à la recherche (A2-M) <a href="#"><u>FRQSC/FRQNT</u></a>	Stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise ou de doctorat en recherche dans les domaines disciplinaires reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres.	15 000\$/an Maximum 6 sessions	En attente d'une révision pour 2016-2017 FRQSC	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu.
Bourses thématiques <a href="#"><u>FRQNT</u></a>	Les programmes de bourses thématiques du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise dans des thématiques jugées prioritaires pour les partenaires du FRQNT.		2 octobre 2016	Formulaire complété par le directeur de recherche et codirecteur s'il y a lieu.
Prix d'excellence des professionnels de recherche <a href="#"><u>FRQS/FRQNT</u></a>	Reconnaître la contribution des professionnels de recherche à la recherche, la mobilisation des connaissances, la formation de la relève ou au soutien des regroupements de chercheurs, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec.	5 000\$	En attente d'une révision pour 2017-2018	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
<b>CRSH, CRSNG ET IRSC</b>				
<a href="#"><u>Bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best (BESC M)</u></a>	L'objectif du Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise (BESC M) est de contribuer au développement des compétences en recherche et à la formation de personnel hautement qualifié en appuyant les étudiants qui ont un rendement élevé dans leurs études de premier cycle et au début de leurs études supérieures	17 500\$	1er décembre 2016	
Supplément pour études à l'étranger Michael-Smith <a href="#"><u>IRSC/CRSH/CRSNG</u></a>	Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger	Jusqu'à 6000\$	<b>À l'unité:</b> Date fixée par les universités <b>À la FESP :</b> 2 juin 2016 et début septembre 2016 <b>À l'organisme subventionnaire:</b> 10 octobre 2016 et 10 juin 2017	
<a href="#"><u>Initiative de recherche sur la participation au sport CRSH</u></a>	Cette initiative a deux objectifs généraux, soit promouvoir une recherche canadienne qui permettra de mieux comprendre, à l'aide de données empiriques, la participation des Canadiens au sport afin de mieux documenter les programmes et les politiques qui visent à favoriser et à stimuler la participation des	variable	15 octobre 2016 pour la subvention de développement savoir 3 février 2017 pour la subvention Savoir.	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	Canadiens au sport et accroître la capacité du Canada de mener des travaux de recherches sur la participation au sport et sur des questions connexes, en particulier dans les domaines cibles .			
<a href="#"><u>Progr. des centres de données de rech. CDR CRS</u></a>	Les Centres de données de recherche CDR s'inscrit dans une initiative de Statistique Canada, du Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) et de consortiums universitaires visant à aider au renforcement de la capacité du Canada en recherche sociale et à soutenir le milieu de recherche sur les politiques	Variable	N/D	
<a href="#"><u>Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier</u></a>	Le Programme de BESC M fournit un appui financier aux étudiants de fort calibre qui sont inscrits à un programme d'études canadien admissible au niveau de la maîtrise, ou dans certains cas, au niveau du doctorat. Grâce à cet appui, les étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi.	17 500\$	1er décembre 2016	
<a href="#"><u>Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle</u></a>	Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII) fournissent une aide financière à des étudiants hautement qualifiés aux cycles supérieurs en sciences et en génie.	15 000\$ par année, pour un maximum de 3 ans	Aucune date limite imposée par le CRSNG. L'université peut toutefois imposer une date limite.	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
<a href="#"><u>Programme supp. Ambassadeurs autochtones des sc. naturelles et du génie</u></a>	Le Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie (AASNG) a pour objet d'inciter les étudiants et boursiers autochtones à stimuler l'intérêt pour les sciences naturelles et le génie et à favoriser la participation des jeunes autochtones dans ces domaines en se rendant dans des collectivités et des écoles autochtones du Canada pour faire part de leur expérience en recherche et en éducation ou pour participer à des activités de promotion des sciences.	Jusqu'à 5 000 \$	Au moins deux mois avant le début de l'activité	
<a href="#"><u>Suppl. aux bourses d'études sup. Conseil de recherches avicoles du Canada</u></a>	Encourager les étudiants aux cycles supérieurs à effectuer de la recherche dans un aspect de la science avicole. Développer la capacité intellectuelle du Canada en science avicole et promouvoir la recherche aux cycles supérieurs en science avicole dans les universités canadiennes.	5 000\$	En attente d'une mise à jour pour le concours 2016-2017	
<a href="#"><u>Suppl. aux bourses d'études sup. en recherche systématique</u></a>	Les suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique visent à promouvoir les études supérieures en systématique* au Canada et à encourager les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie des travaux de recherche dans	Jusqu'à 5 000 \$ par année pendant au plus deux ans	<b>Au plus tard le 30 avril</b> de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	des centres d'excellence en recherche systématique et à les appuyer.			
<a href="#"><u>Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell</u></a>	Le Programme de BESC M fournit un appui financier aux étudiants de fort calibre qui sont inscrits à un programme d'études canadien admissible au niveau de la maîtrise, ou dans certains cas, au niveau du doctorat. Grâce à cet appui, les étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi.	17 500\$	1er décembre 2016	
<b>BOURSE FONDATION MCGAW</b>				
<a href="#"><u>Fondation McGaw (AUPHA-Association of University Programs in Health)</u></a>	Bourse divisible offerte par la Fondation McGaw (AUPHA-Association of University Programs in Health Administration). Cette bourse est décernée à un ou des étudiants de la maîtrise en Administration des services de santé sur une base compétitive. Un comité de deux professeurs du DASUM détermine le ou les récipiendaires sur dossier (mérite et besoin d'aide financière)		À tous les deux ans <b>Aucune candidature requise.</b> Les récipiendaires sont déterminés par le comité de deux professeurs du DASUM selon le mérite et le besoin d'aide financière.	
<b>PRIX ROBERT WOOD JOHNSON</b>				
<a href="#"><u>Compagnie Johnson &amp; Johnson</u></a>	Ce prix est décerné par les professeurs et les étudiants du DASUM	2 000\$	Le concours est déclenché par le	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	(Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal) à l'étudiant le plus susceptible d'apporter une contribution considérable à l'avancement de la gestion des services de santé.		<p>DASUM à la fin de mars de chaque année.</p> <p><b>Aucune candidature requise.</b></p> <p>Le choix du récipiendaire est fait par vote conjointement par les étudiants qui obtiendront leur diplôme dans l'année et par les professeurs.</p>	
<b>PRIX JULES-BRODEUR</b>				
<a href="#">Université de Montréal</a>	Le prix de la recherche Jules-Brodeur vise à récompenser un étudiant* aux études supérieures qui s'est particulièrement distingué par la qualité de sa recherche et par sa participation à la vie départementale.	1000\$	Tous les deux ans	
<b>PRIX ARMAND FRAPPIER</b>				
<a href="#">Université de Montréal</a>	Ce prix est remis annuellement, depuis 1987, à l'étudiant ou l'étudiante gradué de la maîtrise en santé publique, qui de l'avis de ses collègues étudiants et des professeurs, est le plus susceptible d'apporter une	1 000\$	Le concours est déclenché par le DMSP en début juin de chaque année.	

ORGANISME	Objectif	MONTANT DE LA BOURSE	DATE LIMITE DE PRÉSENTATION	SIGNATURES REQUISES
	contribution au développement de la santé publique. Un certificat est remis au récipiendaire à la rentrée universitaire de chaque année.		<b>requise.</b>  Le choix du récipiendaire est fait par vote conjointement par les étudiants qui obtiendront leur diplôme dans l'année et par les professeurs.	



## 1. INSTITUTS DE RECHERCHE EN SANTÉ DU CANADA (IRSC)

---

### 1.1. Bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best (BESC M)

#### Description du programme:

Le Programme de BESC M fournit un appui financier aux étudiants de fort calibre qui sont inscrits à un programme d'études canadien admissible au niveau de la maîtrise dans le domaine de la santé. Grâce à cet appui, les étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi.

#### Montant de la bourse:

17 500 \$ pour 12 mois, non renouvelable

#### Date limite de présentation des demandes :

1<sup>er</sup> décembre 2016

#### Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être inscrit, avoir présenté ou avoir l'intention de présenter une demande d'admission à temps plein\* à un programme d'études supérieures admissible (au niveau de la maîtrise) dans un établissement canadien qui reçoit un quota de BESC M. **Remarque :** Les candidats qui ne sont pas inscrits actuellement à leur programme d'études supérieures doivent présenter une demande d'admission avant la date limite établie par le programme auquel ils souhaitent s'inscrire ou avant le 15 mars, selon l'éventualité qui survient en premier;
- Avoir terminé au 31 décembre de l'année dans laquelle la demande est présentée **au plus 12 mois** d'études à temps plein (ou l'équivalent temps plein) dans votre programme;
- Ne pas avoir été titulaire d'une BESC M dans le passé;
- Avoir obtenu une moyenne de première classe, telle qu'établie par l'établissement d'accueil, au cours de chacune des deux dernières années d'études terminées (à temps plein ou l'équivalent);
- Présenter au plus une demande de BESC M par année (le Portail de recherche permet de présenter la demande à cinq établissements au plus – voir la section Présentation des demandes).

\* Pour en savoir plus sur les modalités d'admission à temps partiel, consultez le [Guide des boursiers – Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise](#).

#### Admissibilité du programme d'études :

Pour qu'un programme d'études supérieures soit admissible, il doit avoir une **importante composante de recherche**. On entend par « importante composante de recherche » des travaux de recherche autonomes et originaux qui aboutissent à la réalisation d'une thèse, d'un projet de recherche important, d'un mémoire, d'une publication érudite, d'un spectacle, d'un récital ou

d'une exposition dont le mérite est évalué par des experts de l'établissement, puisqu'il s'agit d'un critère de l'achèvement du programme. En général, les programmes d'études au niveau de la maîtrise qui sont axés uniquement sur les travaux de cours ne sont pas admissibles étant donné qu'ils ne comprennent pas une importante composante de recherche. Compte tenu des exigences particulières de certaines disciplines, les établissements sont invités à communiquer avec l'organisme concerné pour obtenir de l'information sur l'admissibilité des programmes d'études.

#### **Programmes d'études non traditionnels :**

Les programmes conjoints menant à un diplôme professionnel (p. ex., un programme M.D.-Ph. D., D.M.V-Ph. D., J.D.-M.A., J.D.-Ph. D., M.B.A.-Ph. D. ou M.A.-M.B.A.) sont admissibles au Programme de BESC M s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste, comme décrite ci-dessus.

Les programmes axés sur des travaux de recherche clinique, y compris les programmes de psychologie clinique, sont également admissibles au Programme de BESC M s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste, comme décrite ci-dessus.

#### **Comment présenter une demande ?**

Les candidats doivent remplir et présenter leur demande au Programme de BESC M au moyen du Portail de recherche. Ils devraient consulter les [Instructions relatives à la présentation des demandes au Programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise.](#)

Dans le Portail de recherche, les candidats seront invités à choisir au plus cinq établissements où ils ont l'intention de se prévaloir de leur bourse. Dans leur demande, les candidats doivent **seulement** choisir :

- l'établissement où ils sont actuellement admis ou inscrits à temps plein dans un programme d'études admissible et ont l'intention de poursuivre leurs études;
- les établissements où ils présenteront une demande d'admission à temps plein à un programme d'études admissible avant la date limite établie pour ce programme ou avant le 15 mars, selon l'éventualité qui survient en premier.

#### **Pour plus de détails:**

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM\\_fra.asp.](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp)

## **1.2. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith**

#### **Description du programme :**

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Grâce à des programmes internationaux de recherche et de formation scientifiques, les bénéficiaires d'un supplément contribueront à accroître les possibilités de collaboration entre les universités canadiennes et les établissements d'enseignement et de recherche étrangers.

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

**Montant de la bourse :**

D'un maximum de 6 000 \$, la valeur du supplément pour études à l'étranger Michael-Smith du Programme des bourses d'études supérieures du Canada est établie d'après les renseignements et le budget présentés dans la demande. Le supplément n'est pas renouvelable. La durée normale d'un séjour de recherche est **au minimum trois mois et au maximum six mois**.

Le supplément est versé séparément des bourses accordées dans le cadre du Programme de bourses d'études supérieures du Canada. Il couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

**Exemple d'études à l'étranger : [Programmes de stages d'été au Japon ou à Taïwan](#)**

**Date limite de présentation des demandes :**

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSH : 2 juin 2016 et 10 octobre 2016

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- Effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
  - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;
  - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;

- une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSH;
- une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

**Comment présenter la demande ?**

[http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs\\_foreign\\_study-besc\\_etudes\\_etranger-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_etranger-fra.aspx)

**Pour plus de détails:**

<http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/supplements-pour-etudes-a-letranger-michael-smith.html>

## **2. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC - SANTÉ (FRQS)**

### **2.1. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2017-2018**

**Description du programme :**

Les prix Étudiants-chercheurs étoiles sont attribués aux étudiants-chercheurs en formation par chacun des trois Fonds de recherche du Québec. Les objectifs sont de reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau collégial et universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat), les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, promouvoir les carrières en recherche au Québec et développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des étudiants-chercheurs du Québec.

**Montant de la bourse :**

- Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois;
- Diffusion d'un résumé décrivant la production (article, livre ou chapitre de livre, nature du brevet, nature de l'œuvre ou de la performance) et de la photo du récipiendaire sur le site Web [www.frq.gouv.qc.ca](http://www.frq.gouv.qc.ca) et sur celui du Fonds qui le récompense.

**Date limite de présentation des demandes :**

1<sup>er</sup> septembre 2016 et 1<sup>er</sup> mars 2017

**Critères d'admissibilité :**

- Est admissible au concours l'étudiant-chercheur ayant une production rendue publique depuis moins de sept mois à la date de clôture du concours. Elle doit nécessairement consister dans un article (dans une revue avec comité de lecture), un chapitre de livre, un livre, un brevet, une œuvre ou une performance et résulter des travaux que le candidat a réalisés dans le cadre d'une recherche effectuée au Québec et dont il est l'auteur;
- Les articles seulement acceptés ou soumis pour édition ne sont pas admissibles;

- Les articles publiés électroniquement sont admissibles, la date de parution électronique faisant foi;
- Tous les candidats sont priés de remplir le formulaire d'engagement joint au formulaire du concours.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans l'article publié, le prix est partagé entre eux;
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production (sans mention dans l'article), mais que cette information est explicitement mentionnée dans le formulaire par le candidat, le prix est partagé entre eux.
- Au moment du dépôt de la candidature, l'étudiant-chercheur doit fréquenter un établissement d'enseignement ou un établissement affilié à une université, ou encore, un établissement de recherche québécois;
- Un étudiant-chercheur peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production;
- Un étudiant-chercheur ne peut recevoir le prix qu'une seule fois.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles--2016-2017-if1tncfz1420756348683>

**Pour plus de détails:**

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles--2016-2017-if1tncfz1420756348683>

## 2.2. Programme Mitacs Accélération

**Description du programme:**

Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.

- Les stagiaires passent au moins la moitié de leur temps dans les locaux de l'entreprise partenaire, et le reste à l'université, où ils travaillent à leur projet sous la direction d'un professeur superviseur.
- Les stages Mitacs-Accélération peuvent s'inscrire dans toute discipline ou tout secteur industriel et toucher un vaste éventail de domaines (fabrication, innovation technique, processus opérationnels, technologies de l'information, sciences sociales, design ou autres).

**Montant de la bourse:**

Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, l'organisme partenaire et

Mitacs fournissant chacun la somme de 7 500 \$. La somme de 15 000 \$ sera versée au superviseur universitaire du stagiaire à titre de subvention de recherche. Le stagiaire doit recevoir une allocation minimale de 10 000 \$ pour les quatre mois du stage. La somme restante (les fonds autres que l'allocation du stagiaire) serve à appuyer la recherche liée au stage.

**Date limite de présentation des demandes:**

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année et les projets peuvent débuter à tout moment.

**Critères d'admissibilité :**

- Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein de toutes les universités canadiennes.
- Les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers.
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration/faitez-une-demande>.

**Pour plus de détails :**

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration#student>

## 2.3. Formation de maîtrise pour les détenteurs d'un diplôme professionnel / 2017-2018

**Description du programme:**

Ce programme vise à encourager les professionnels de la santé (diplôme professionnel universitaire en santé humaine avec un permis de pratique valide) à acquérir une formation en recherche dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.

**Montant de la bourse:**

de 25 024 \$ à 39 323 \$ par année pour une durée de 2 ans.

**Date limite de présentation des demandes :**

15 octobre 2016

**Critères d'admissibilité :**

- Détenteur d'un diplôme professionnel universitaire en santé humaine et d'un permis de pratique valide au Québec
- Médecins résidents reconnus par le Collège des médecins du Québec et désirant interrompre leur formation clinique pour acquérir une formation de recherche
- Citoyens canadiens ou résidents permanents, domiciliés au Québec

Ne sont pas admis : les détenteurs d'un poste universitaire, sauf s'ils bénéficient d'un congé sans solde pour la durée de la bourse de formation.

**Comment présenter une demande ?**

[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem\\_bf3\\_2017.pdf/3ff8bd84-03b7-45b7-b290-8a7c374b8772](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem_bf3_2017.pdf/3ff8bd84-03b7-45b7-b290-8a7c374b8772)

**Pour plus de détails :**

[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/707050/Ma%C3%A9trise+et+doctorat+pour+DD\\_P\\_V4.pdf/7b4298ec-3c96-4204-be7a-dc462c9abee6](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/707050/Ma%C3%A9trise+et+doctorat+pour+DD_P_V4.pdf/7b4298ec-3c96-4204-be7a-dc462c9abee6)

**Statistiques au 25 Avril 2016**

Nombres de demandes admissibles	Nombre de demandes recommandées	Nombre de demandes recommandées sur le nombre de demandes admissibles (%)	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016)	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016) sur le nombre de demandes admissibles
64	44	69%	20	31%

**2.4. Formation de maîtrise / 2017-2018****Description du programme:**

Ce programme vise à soutenir les étudiants qui désirent acquérir une formation en recherche en santé dans le cadre d'un programme universitaire de maîtrise ou de doctorat. Les thématiques admissibles couvrent toutes les facettes de la santé humaine, quels que soient la méthodologie ou les modèles utilisés.

**Montant de la bourse:**

15 000\$ par année pour une durée de 2.

**Date limite de présentation des demandes:**

15 octobre 2016

**Critères d'admissibilité :**

- Détenteurs d'un diplôme de 2<sup>e</sup> ou de 3<sup>e</sup> cycle universitaire
- Citoyens canadiens ou résidents permanents, domiciliés au Québec

**Comment présenter une demande ?**

[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem\\_bf1\\_2017.pdf/45bcc313-48a9-42d6-a601-52d5af9c2fb4](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem_bf1_2017.pdf/45bcc313-48a9-42d6-a601-52d5af9c2fb4)

**Pour plus de détails :**

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-de-maitrise-ou-de-doctorat--2016-2017-379l74w41435241604916>

**Statistiques au 25 avril 2016 :**

Nombres de demandes admissibles	Nombre de demandes recommandées	Nombre de demandes recommandées sur le nombre de demandes admissibles (%)	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016)	Nombre de nouveaux octrois offerts (25 avril 2016) sur le nombre de demandes admissibles
---------------------------------	---------------------------------	---	--	--

236	138	58%	102	43%
-----	-----	-----	-----	-----

## 2.5. Formation de maîtrise pour les étudiants en médecine (M.D.-M.Sc.) / 2017-2018

### Description du programme:

Ce programme s'adresse aux étudiants en médecine qui se destinent à une carrière conjointe en recherche et en pratique médicale. Il vise à leur permettre de poursuivre en parallèle à leurs études médicales une formation en recherche sanctionnée par une maîtrise ou un doctorat.

### Montant de la bourse:

15 000 \$ par année pour une durée de 2 ans.

### Date limite de présentation des demandes:

15 octobre 2016

### Critères d'admissibilité :

- Détenteurs d'un diplôme de 1<sup>er</sup> cycle universitaire
- Détenteurs d'un diplôme d'études collégiales n'ayant pas accumulé 90 crédits de cours au programme au doctorat en médecine et dont la candidature est validée par la faculté de médecine à l'aide d'une lettre de recommandation du doyen
- Citoyens canadiens ou résidents permanents, domiciliés au Québec

### Comment présenter une demande ?

[http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem\\_bf5\\_2017.pdf/6a1db8f1-2650-4920-a11e-7543d73fd24d](http://www.frqs.gouv.qc.ca/documents/11314/819662/dem_bf5_2017.pdf/6a1db8f1-2650-4920-a11e-7543d73fd24d)

### Pour plus de détails :

<http://www.frqs.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/formation-de-maitrise-ou-de-doctorat-pour-les-etudiants-en-medecine-md-msc-md-phd--2016-2017-paedpi9b1435245833165>

## 2.5. Prix d'excellence des professionnels de recherche

### Description du programme :

Le programme vise à reconnaître la contribution des professionnels de recherche à la recherche, la mobilisation des connaissances, la formation de la relève ou au soutien des regroupements de chercheurs, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, soit le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), à promouvoir les carrières comme professionnel de recherche au Québec et à développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des professionnels de recherche du Québec.

**Montant de la bourse:**

5 000\$

**Date limite de présentation des demandes:**

En attente d'une révision pour 2017-2018.

**Critères d'admissibilité :**

- Le candidat travaille à titre de professionnel de recherche à raison d'un minimum de 21 heures par semaine au sein d'une université québécoise ou d'un organisme de recherche affilié à un établissement universitaire au Québec au moment de la demande;
- Le candidat a un minimum de 5 ans d'expérience comme professionnel de recherche au Québec;
- Le candidat ne doit pas avoir le statut d'étudiant à temps plein ou de stagiaire postdoctoral.
- Le candidat ne doit pas faire partie du corps professoral d'une université;
- Le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Le candidat ne peut pas poser simultanément sa candidature à plus d'un Fonds pour le prix d'excellence des professionnels de recherche;
- Le prix ne peut pas être attribué plus d'une fois au même candidat.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.frsq.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/prix-d-excellence-des-professionnels-de-recherche-jlj2wfur1445443173310>

### **3. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – SOCIÉTÉ ET CULTURE (FRQSC)**

#### **3.1. Bourse de maîtrise en recherche (B1) et de réintégration à la recherche (A2-M), concours de l'automne 2016**

**Description du programme :**

Stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise en recherche dans les domaines disciplinaires reliés aux sciences sociales et humaines, aux arts et aux lettres.

La clientèle visée pour les ***bourses de maîtrise (B1) en recherche*** est les personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 2e universitaire dans les disciplines relevant des sciences humaines et sociales, des arts et des lettres.

La clientèle visée pour les ***Bourses de réintégration à la recherche (A2-M)*** est les personnes ayant obtenu un diplôme de 1er cycle universitaire depuis 5 ans ou plus à la date de clôture du concours et qui désirent réintégrer le milieu de la recherche en poursuivant des études de maîtrise.

**Montant de la bourse:**

15 000 \$ par an (maximum 6 sessions)

**Date limite de présentation des demandes:**

En attente d'une révision pour 2016-2017

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada au sens de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* de 2001, ch. 27. Le candidat qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent doit démontrer, au moment du dépôt d'une demande de bourse, qu'une demande de statut de résident permanent a été faite auprès des autorités compétentes (p. ex. certification de sélection du Québec) en vue de l'obtention de la résidence permanente.
- Être réputé domicilié au Québec depuis au moins six mois à la date de clôture du concours. Le candidat doit démontrer qu'il est domicilié au Québec (résident du Québec) au sens de la Loi sur l'assurance maladie et du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec.
- Pour bénéficier d'une bourse, l'étudiant doit être citoyen canadien ou résident permanent et domicilié au Québec depuis au moins 1 an. Si l'étudiant n'est pas citoyen canadien ou résident permanent, le financement ne débutera qu'au moment où le statut sera confirmé. Si l'étudiant ne peut démontrer l'obtention de ce statut avant le 15 janvier de l'année suivant l'offre de financement, la bourse sera annulée.
- Le candidat inscrit depuis 1 an (3 sessions à temps complet) ou moins aux études supérieures, en date du 30 avril 2017, est admissible au concours de bourse de maîtrise (voir rubrique 2.8 Conditions d'admissibilité supplémentaires pour les candidats à la bourse de réintégration à la recherche, A2).
- Le candidat qui n'est pas inscrit dans un programme de maîtrise, mais qui envisage d'entreprendre des études supérieures, est admissible à la condition de débuter son programme entre le 1er mai 2017 et le 15 janvier 2017.

Conformément aux énoncés précédents, le boursier du Fonds Société et culture doit satisfaire aux conditions d'admissibilité pendant toute la durée de la bourse.

**Moyenne cumulative minimale pour la bourse de maîtrise B1 :**

Le candidat qui sollicite une bourse de maîtrise doit : Avoir obtenu une moyenne cumulative de A- ou l'équivalent pour les études de 1er cycle universitaire.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourse-de-maitrise-en-recherche-b1-et-de-reintegration-a-la-recherche-a2-m-concours-de-l-automne-2015-3n5y2b1i1433185276057>

## 3.2. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2017-2018

### **Description du programme:**

Les prix Étudiants-chercheurs étoiles sont attribués aux étudiants-chercheurs en formation par chacun des trois Fonds de recherche du Québec. Les objectifs sont de reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau collégial et universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat), les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, promouvoir les carrières en recherche au Québec et développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des étudiants-chercheurs du Québec.

### **Montant de la bourse :**

- Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois;
- Diffusion d'un résumé décrivant la production (article, livre ou chapitre de livre, nature du brevet, nature de l'œuvre ou de la performance) et de la photo du récipiendaire sur le site Web [www.frg.gouv.qc.ca](http://www.frg.gouv.qc.ca) et sur celui du Fonds qui le récompense.

### **Date limite de présentation des demandes:**

1er septembre 2016 et 1er mars 2017

### **Critères d'admissibilité :**

- Est admissible au concours l'étudiant-chercheur ayant une production rendue publique depuis moins de sept mois à la date de clôture du concours. Elle doit nécessairement consister dans un article (dans une revue avec comité de lecture), un chapitre de livre, un livre, un brevet, une œuvre ou une performance et résulter des travaux que le candidat a réalisés dans le cadre d'une recherche effectuée au Québec et dont il est l'auteur;
- Les articles seulement acceptés ou soumis pour édition ne sont pas admissibles;
- Les articles publiés électroniquement sont admissibles, la date de parution électronique faisant foi;
- Tous les candidats sont priés de remplir le formulaire d'engagement joint au formulaire du concours.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
  - Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans l'article publié, le prix est partagé entre eux;
  - Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production (sans mention dans l'article), mais que cette information est explicitement mentionnée dans le formulaire par le candidat, le prix est partagé entre eux.
- Au moment du dépôt de la candidature, l'étudiant-chercheur doit fréquenter un établissement d'enseignement ou un établissement affilié à une université, ou encore, un établissement de recherche québécois;
- Un étudiant-chercheur peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production;
- Un étudiant-chercheur ne peut recevoir le prix qu'une seule fois.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.frqsc.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles-s3hugfrg1440765917777>

### 3.3. Programme Mitacs Accélération

**Description du programme:**

Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.

- Les stagiaires passent au moins la moitié de leur temps dans les locaux de l'entreprise partenaire, et le reste à l'université, où ils travaillent à leur projet sous la direction d'un professeur superviseur.
- Les stages Mitacs-Accélération peuvent s'inscrire dans toute discipline ou tout secteur industriel et toucher un vaste éventail de domaines (fabrication, innovation technique, processus opérationnels, technologies de l'information, sciences sociales, design ou autres).

**Montant de la bourse:**

Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, l'organisme partenaire et Mitacs fournissant chacun la somme de 7 500 \$. La somme de 15 000 \$ sera versée au superviseur universitaire du stagiaire à titre de subvention de recherche. Le stagiaire doit recevoir une allocation minimale de 10 000 \$ pour les quatre mois du stage. La somme restante (les fonds autres que l'allocation du stagiaire) serve à appuyer la recherche liée au stage.

**Date limite de présentation des demandes:**

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année et les projets peuvent débuter à tout moment.

**Critères d'admissibilité :**

- Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein de toutes les universités canadiennes.
- Les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers.
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration/faites-une-demande>

**Pour plus de détails :**

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration#student>

## **4. FONDS DE RECHERCHE DU QUÉBEC – NATURE ET TECHNOLOGIES (FRQNT)**

### **4.1. Programmes de maîtrise (B1) en recherche et de réintégration à la recherche (A2-M)**

#### **Description du programme:**

Les programmes de bourses du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et d'aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise en recherche dans les domaines des sciences naturelles, des sciences mathématiques et du génie.

Les bourses de maîtrise (B1) en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre un programme de 2e cycle universitaire.

Les bourses de réintégration à la recherche (A2-M) s'adressent aux personnes ayant obtenu un diplôme de 1er cycle universitaire depuis cinq ans ou plus à la date limite du concours et qui désirent réintégrer le milieu de la recherche en poursuivant des études de maîtrise.

#### **Montant de la bourse :**

15 000 \$ par an (maximum 6 sessions)

#### **Date limite de présentation des demandes :**

2 octobre 2016

#### **Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien ou être résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C. 2001, ch.27). Le candidat qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent doit démontrer, au moment du dépôt de sa demande, qu'un certificat de sélection du Québec a été obtenu et qu'une demande de statut de résident permanent a été faite auprès des autorités compétentes. Toutefois, pour bénéficier de la bourse, le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent et domicilié au Québec depuis au moins un an. Si le candidat n'est pas citoyen canadien ou résident permanent, le financement ne débutera qu'au moment où le statut sera confirmé. Si l'étudiant ne peut démontrer l'obtention de ce statut avant le 1er mars de l'année suivant l'octroi, celui-ci sera annulé;
- Être domicilié au Québec depuis au moins six mois. Le FRQNT se réserve le droit de vérifier la satisfaction de cette condition;
- Être résident du Québec au sens de la l'article 5 de la Loi sur l'assurance maladie et du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q. c. A-29 et RLRQ, chapitre A-29, r. 1).
- Le candidat est admissible au concours de bourses de maîtrise en recherche pendant ses six premières sessions d'études de maîtrise (ou l'équivalent). Les sessions déjà écoulées dans un programme de maîtrise (ou l'équivalent) au moment de l'entrée en vigueur de

la bourse sont soustraites de la durée du financement. Dans tous les cas, aucun financement ne peut être accordé passé la sixième session d'études à la maîtrise.

La personne qui est résidente au sens de la Loi sur l'assurance maladie et qui séjourne à l'extérieur du Québec dans le seul but de poursuivre des études est réputée y être domiciliée.

La personne qui séjourne à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans après avoir été pendant au moins cinq ans domiciliée au Québec et résidente au sens de la Loi sur l'assurance maladie est exemptée de la condition de domicile et de résidence au Québec, au moment de soumettre la demande.

Conformément au paragraphe 4, le boursier du FRQNT doit satisfaire aux conditions de citoyenneté et être résident du Québec pendant toute la durée de sa bourse.

#### **Moyenne cumulative minimale :**

Le candidat qui sollicite une bourse de maîtrise doit avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3,55 ou l'équivalent pour ses études de 1er cycle universitaire. Les dossiers présentant une note inférieure ne sont pas admissibles.

#### **Comment présenter une demande ?**

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-de-2supesup-et-3supesup-cycles-o7unxnhm1432651694011>

## **4.2. Concours Étudiants-chercheurs étoiles 2017-2018**

#### **Description du programme:**

Les prix Étudiants-chercheurs étoiles sont attribués aux étudiants-chercheurs en formation par chacun des trois Fonds de recherche du Québec. Les objectifs sont de reconnaître l'excellence de la recherche réalisée par les étudiants de niveau collégial et universitaire (baccalauréat, maîtrise et doctorat), les stagiaires postdoctoraux, ainsi que les membres d'un ordre professionnel en formation de recherche avancée, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, promouvoir les carrières en recherche au Québec et développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des étudiants-chercheurs du Québec.

#### **Montant de la bourse:**

- Un prix de 1 000 \$ par Fonds, par mois;
- Diffusion d'un résumé décrivant la production (article, livre ou chapitre de livre, nature du brevet, nature de l'œuvre ou de la performance) et de la photo du récipiendaire sur le site Web [www.frq.gouv.qc.ca](http://www.frq.gouv.qc.ca) et sur celui du Fonds qui le récompense.

#### **Dates limites de présentation des demandes:**

1er septembre 2016 et 1er mars 2017

#### **Critères d'admissibilité :**

- Est admissible au concours l'étudiant-chercheur ayant une production rendue publique depuis moins de sept mois à la date de clôture du concours. Elle doit nécessairement consister dans un article (dans une revue avec comité de lecture), un chapitre de livre, un livre, un brevet, une œuvre ou une performance et résulter des travaux que le candidat a réalisés dans le cadre d'une recherche effectuée au Québec et dont il est l'auteur;
- Les articles seulement acceptés ou soumis pour édition ne sont pas admissibles;
- Les articles publiés électroniquement sont admissibles, la date de parution électronique faisant foi;
- Tous les candidats sont priés de remplir le formulaire d'engagement joint au formulaire du concours.
- Dans le cas de publications comportant plusieurs auteurs, les règles suivantes s'appliquent :
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production et que leur contribution est directement mentionnée comme égale dans l'article publié, le prix est partagé entre eux;
- Si plus d'un étudiant-chercheur a contribué au même titre à la production (sans mention dans l'article), mais que cette information est explicitement mentionnée dans le formulaire par le candidat, le prix est partagé entre eux.
- Au moment du dépôt de la candidature, l'étudiant-chercheur doit fréquenter un établissement d'enseignement ou un établissement affilié à une université, ou encore, un établissement de recherche québécois;
- Un étudiant-chercheur peut présenter une seule demande par concours et une seule fois la même production;
- Un étudiant-chercheur ne peut recevoir le prix qu'une seule fois.

#### **Comment présenter une demande ?**

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/concours-etudiants-chercheurs-etoiles-lozk7d2e1436885453647>

### **4.3. Bourses thématiques**

#### **Description du programme :**

Les programmes de bourses thématiques du Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT) ont pour objectifs de stimuler l'intérêt des étudiants pour la recherche et aider financièrement les meilleurs candidats à entreprendre ou à poursuivre un programme de maîtrise dans des thématiques jugées prioritaires pour les partenaires du FRQNT.

Les bourses thématiques de maîtrise en recherche s'adressent aux personnes qui désirent entreprendre ou poursuivre des études de 2e cycle universitaire dans les domaines de l'agroalimentaire, du transport, de l'énergie ou de l'aérospatiale. Les détenteurs d'une bourse des programmes généraux du FRQNT ne peuvent soumettre une demande dans le cadre des programmes de bourses thématiques dans le but de poursuivre un programme d'études pour lequel ils ont déjà obtenu une bourse.

**Montant de la bourse:**

Variable, pour un maximum de 6 sessions.

**Date limite de présentation :**

2 octobre 2016

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien ou être résident permanent au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.R.C 2001, ch.27). Le candidat qui n'est pas citoyen canadien ou résident permanent doit démontrer, au moment du dépôt de sa demande, qu'un certificat de sélection du Québec a été obtenu et qu'une demande de statut résident permanent a été faite auprès des autorités compétentes. Toutefois, pour bénéficier de la bourse, le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent et domicilié au Québec depuis au moins un an. Si le candidat n'est pas citoyen canadien ou résident permanent, le financement ne débutera qu'au moment où le statut sera confirmé. Si l'étudiant ne peut démontrer l'obtention de ce statut avant le 1er mars de l'année suivant l'octroi, celui-ci sera annulé;
- Être domicilié au Québec depuis au moins six mois. Le FRQNT se réserve le droit de vérifier la satisfaction de cette condition;
- Être résident du Québec au sens de l'article 5 de la Loi sur l'assurance maladie (L.R.Q. c. A-29) et du Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec (L.R.Q. c. A-29 et RLRQ, chapitre A-29, r.1).
- Le candidat est admissible au concours de bourses de maîtrise en recherche pendant ses six premières sessions d'études de maîtrise (ou l'équivalent). Les sessions déjà écoulées dans un programme de maîtrise (ou l'équivalent) au moment de l'entrée en vigueur de la bourse sont soustraites de la durée du financement. Dans tous les cas, aucun financement ne peut être accordé passé la sixième session d'études à la maîtrise.

La personne qui est résidente du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie et qui séjourne à l'extérieur du Québec dans le seul but de poursuivre des études est réputée y être domiciliée.

La personne qui séjourne à l'extérieur du Québec depuis moins de deux ans après avoir été, pendant au moins cinq ans, domiciliée au Québec et résidente au sens de la Loi sur l'assurance-maladie est exemptée de la condition de domicile et de résidence au Québec au moment de soumettre la demande.

Conformément au paragraphe 12, le boursier du présent programme doit satisfaire aux conditions de citoyenneté et être résident du Québec pendant toute la durée de sa bourse.

**Moyenne cumulative minimale aux concours de maîtrise :**

Le candidat qui sollicite une bourse pour le programme de maîtrise dans le domaine du transport, en énergie ou en aérospatiale doit avoir obtenu une moyenne cumulative égale ou supérieure à 3.55 ou l'équivalent pour ses études de 1er cycle universitaire. Les dossiers présentant une note inférieure ne sont pas admissibles.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/bourses-thematiques-iu1lifnc1432739618956>

## 4.4. Programme Mitacs Accélération

**Description du programme:**

Grâce au programme Mitacs Accélération, les étudiant(e)s des cycles supérieurs et postdoctoraux de plus de 50 universités mettent leur expertise à profit pour relever des défis de recherche au service de l'entreprise. Armé des tout derniers outils, techniques et innovations, les stagiaires posent un regard neuf sur le problème posé par l'entreprise partenaire.

- Les stagiaires passent au moins la moitié de leur temps dans les locaux de l'entreprise partenaire, et le reste à l'université, où ils travaillent à leur projet sous la direction d'un professeur superviseur.
- Les stages Mitacs-Accélération peuvent s'inscrire dans toute discipline ou tout secteur industriel et toucher un vaste éventail de domaines (fabrication, innovation technique, processus opérationnels, technologies de l'information, sciences sociales, design ou autres).

**Montant de la bourse:**

Chaque stage de 4 mois reçoit un financement direct de 15 000 \$, l'organisme partenaire et Mitacs fournissant chacun la somme de 7 500 \$. La somme de 15 000 \$ sera versée au superviseur universitaire du stagiaire à titre de subvention de recherche. Le stagiaire doit recevoir une allocation minimale de 10 000 \$ pour les quatre mois du stage. La somme restante (les fonds autres que l'allocation du stagiaire) serve à appuyer la recherche liée au stage.

**Date limite de présentation des demandes:**

Les demandes sont acceptées tout au long de l'année et les projets peuvent débuter à tout moment.

**Critères d'admissibilité :**

- Les étudiants des cycles supérieurs à temps plein de toutes les universités canadiennes.
- Les citoyens canadiens, les résidents permanents et les étudiants étrangers.
- Le programme est ouvert à toutes les disciplines.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration/faites-une-demande>

**Pour plus de détails :**

<http://www.mitacs.ca/fr/programmes/acceleration#student>

## 4.5 Prix d'excellence des professionnels de recherche

### Description du programme :

Le programme vise à reconnaître la contribution des professionnels de recherche à la recherche, la mobilisation des connaissances, la formation de la relève ou au soutien des regroupements de chercheurs, et ce, dans toutes les disciplines couvertes par les trois Fonds de recherche du Québec, soit le Fonds de recherche du Québec – Nature et technologies (FRQNT), le Fonds de recherche du Québec – Santé (FRQS) et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC), promouvoir les carrières comme professionnel de recherche au Québec et développer des liens entre les Fonds de recherche du Québec et la communauté des professionnels de recherche du Québec.

### Montant de la bourse :

5 000\$

**Date limite de présentation des demandes :** En attente d'une révision pour 2017-2018

### Critères d'admissibilité :

- Le candidat travaille à titre de professionnel de recherche à raison d'un minimum de 21 heures par semaine au sein d'une université québécoise ou d'un organisme de recherche affilié à un établissement universitaire au Québec au moment de la demande;
- Le candidat a un minimum de 5 ans d'expérience comme professionnel de recherche au Québec;
- Le candidat ne doit pas avoir le statut d'étudiant à temps plein ou de stagiaire postdoctoral.
- Le candidat ne doit pas faire partie du corps professoral d'une université;
- Le candidat doit être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Le candidat ne peut pas poser simultanément sa candidature à plus d'un Fonds pour le prix d'excellence des professionnels de recherche;
- Le prix ne peut pas être attribué plus d'une fois au même candidat.

### Comment présenter une demande ?

<http://www.frqnt.gouv.qc.ca/bourses-et-subventions/consulter-les-programmes-remplir-une-demande/bourse/prix-d-excellence-des-professionnels-de-recherche-1cjobjyd1445444858750>

## 5. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES HUMAINES (CRSH)

### 5.1. Lignes directrices pour déterminer l'admissibilité des demandes liées à la santé

De nouvelles lignes directrices concernant l'admissibilité des demandes liées à la santé ont été établies en 2009. Les candidats qui mènent des travaux de recherche en santé doivent tenir compte des éléments suivants pour déterminer s'ils peuvent soumettre leur demande au CRSH :

- les chercheurs dont les travaux sont liés à la santé doivent d'abord communiquer avec les IRSC afin de déterminer s'ils sont admissibles à leurs programmes. Les IRSC ont établi des politiques et des procédures pour évaluer l'ensemble des propositions

- de recherche en sciences humaines qui ont un lien avec la recherche en santé. La recherche admissible dans le cadre du [mandat des IRSC](#) ne sera pas retenue par le CRSH;
- l'emploi de théories, de méthodes et d'hypothèses propres aux sciences humaines ne suffit pas à rendre une demande admissible aux programmes du CRSH.

### **Non admissible au financement du CRSH**

La recherche en sciences humaines qui vise principalement à approfondir les connaissances sur la santé (y compris la santé mentale) ou à améliorer les soins de santé et les systèmes de soins de santé au Canada ou à l'étranger n'est pas admissible au financement du CRSH.

Citons entre autres, les travaux de recherche portant sur :

- les déterminants socioéconomiques et culturels de la santé, y compris les travaux de recherche théoriques et empiriques sur la construction sociale de la santé, de la maladie et des comportements liés à la santé;
- la promotion de la santé (p. ex. alimentation saine ; prévention des maladies ; éducation sexuelle et à la santé);
- la recherche en éducation et en psychologie concernant les services de santé (p. ex. compétences cliniques et pratiques, supervision et développement du curriculum);
- les comportements liés à la santé (p. ex. condition physique, apprentissage psychomoteur, psychophysiologie et kinésiologie; dépendances et activités sexuelles liées à la santé);
- la recherche clinique (p. ex. traitement, prévention ou diagnostic d'un trouble ou d'une maladie; examen de l'impact d'interventions, de médicaments ou d'appareils médicaux);
- la thérapie (p. ex. counseling, intervention, psychothérapie, réhabilitation, orthophonie et ergothérapie, examen et validation d'outils de diagnostic), y compris l'intégration des arts du spectacle et des arts visuels à la thérapie;
- les politiques, la gestion et la législation en matière de santé (p. ex. pratiques en matière de soins et prestation de services, formation des professionnels de la santé, accès aux soins, qualité des soins, gestion des coûts liés aux soins de santé, responsabilité des praticiens, assurance-maladie, systèmes de dossiers médicaux, évaluation des programmes et des services de santé);
- la recherche axée sur la vulgarisation des connaissances en santé (p. ex. recherche alimentant les politiques en matière de santé, traitement et services);
- la santé publique (p. ex. lieu de travail, salubrité et sécurité des aliments et de l'eau liés à la santé);
- les perspectives des sciences humaines sur la santé, y compris l'éthique en santé.

### **Admissible au financement du CRSH**

Pour que leurs propositions soient admissibles, les candidats doivent démontrer en quoi leur recherche n'aura pas d'impact direct ou indirect sur la santé ou encore en quoi la santé n'est qu'un élément secondaire de leur recherche qui vise à approfondir les connaissances sur l'être humain, les groupes ou la société. Parmi les travaux de recherche admissibles, citons entre autres ceux portant sur :

- les études comparatives dans le cadre desquelles la santé ne joue pas un rôle central;

- l'utilisation de méthodes ou d'approches physiologiques afin d'améliorer l'apprentissage, l'enseignement et le développement du curriculum ou afin d'étudier les processus et comportements sociaux et culturels;
- la recherche à caractère historique ou archéologique ne visant pas à influencer la santé (p. ex. biographies de professionnels ou de scientifiques travaillant dans le domaine de la santé; étude de la santé et de l'hygiène dans les civilisations anciennes);
- les analyses économiques et les analyses de gestion ne visant pas à améliorer la santé ou les soins de santé (p. ex. impact de l'industrie des soins de santé sur l'économie locale ou nationale; impact des épidémies sur la santé financière des compagnies d'assurance);
- les représentations cinématographiques ou artistiques de la maladie dont l'objectif principal n'est pas de promouvoir la santé;
- la recherche sur les pratiques alimentaires ou autres dans un contexte culturel ou religieux (p. ex. jeûne, végétarisme) et dans le cadre de laquelle la santé ne joue pas un rôle central.

## 5.2. Initiative de recherche sur la participation au sport

### **Description du programme :**

Cette initiative a deux objectifs généraux, soit :

- Promouvoir une recherche canadienne qui permettra de mieux comprendre, à l'aide de données empiriques, la participation des Canadiens au sport afin de mieux documenter les programmes et les politiques qui visent à favoriser et à stimuler la participation des Canadiens au sport;
- Accroître la capacité du Canada de mener des travaux de recherches sur la participation au sport et sur des questions connexes, en particulier dans les domaines cibles décrits ci-dessous.

Afin de contribuer à l'atteinte de ces objectifs, tous les détenteurs de bourse ou de subvention doivent participer à une conférence organisée chaque année dans le cadre de l'Initiative; il s'agit là d'une condition à remplir pour recevoir le financement.

Il y a deux types de subventions possibles. Les *Subventions de développement Savoir*, qui soutiennent la recherche dans ses étapes initiales, mais qui n'ont pas pour but d'appuyer des initiatives de grande envergure et les *Subventions Savoir*, qui appuient l'excellence de la recherche en sciences humaines et qui s'adressent aux chercheurs établis ainsi qu'aux chercheurs émergents, visant ainsi des initiatives de recherche à long terme.

### **Montant de la bourse :**

Subventions de développement Savoir : de 7 000 \$ à 75 000 \$, pour une durée de 1 à 2 ans.

Subventions Savoir : de 7 000 \$ à 100 000 \$ par année pour un maximum de 400 000 \$ sur trois à cinq ans.

### **Dates limites de présentation des demandes :**

Subventions de développement Savoir : 3 février 2017

Subventions Savoir : 15 octobre 2016

### **Critères d'admissibilité :**

Pour être admissibles à un financement de l'Initiative et le conserver, les détenteurs de subvention et de bourse doivent respecter les conditions de financement définies par Sport Canada en plus de satisfaire aux exigences présentées ci-dessous pour chaque type de subvention ou de bourse. Les demandes soumises au CRSH qui relèvent davantage du [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie](#) ou des [Instituts de recherche en santé du Canada](#) ne seront pas retenues. Afin de déterminer si votre recherche correspond au mandat du CRSH, veuillez consulter la page Web portant sur l'[admissibilité des sujets de recherche](#).

### **Subventions de recherche**

#### *Candidats et participants*

Les partenaires de l'Initiative acceptent les propositions soumises par des chercheurs individuels et des équipes de recherche affiliés à des [établissements d'enseignement postsecondaire canadiens admissibles](#) et travaillant au Canada dans un ou plusieurs des [domaines cibles](#).

Un chercheur recevant actuellement du financement dans le cadre de l'Initiative ne peut pas présenter une nouvelle demande à l'Initiative à titre de candidat principal. Un chercheur ne peut pas non plus présenter à la fois une demande dans le cadre de l'Initiative et une autre demande de subvention de développement Savoir ou de subvention Savoir à titre de chercheur principal dans le cadre du même concours. Tous les candidats doivent se conformer aux critères d'admissibilité du CRSH pour les subventions de développement Savoir et des subventions Savoir.

Les équipes peuvent être composées d'un [candidat](#) (chercheur principal ou directeur de projet) et d'un ou de plusieurs [cocandidats](#) (cochercheurs) ou [collaborateurs](#).

#### *Établissements*

Les établissements qui proposent d'administrer les subventions attribuées dans le cadre de cette occasion de financement doivent satisfaire aux exigences en matière de gestion des fonds du CRSH et doivent être ou devenir des établissements [admissibles](#).

### **Comment présenter une demande ?**

*Subventions de développement Savoir :* [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight\\_development\\_grants-subventions\\_de\\_developpement\\_savoir-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight_development_grants-subventions_de_developpement_savoir-fra.aspx)

*Subventions Savoir :* [http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight\\_grants-subventions\\_savoir-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/insight_grants-subventions_savoir-fra.aspx)

## **5.3. [Programme des Centres de données de recherche \(CDR\)](#)**

#### **Description du programme:**

Les Centres de données de recherche CDR s'inscrivent dans une initiative de Statistique Canada, du [Conseil de recherches en sciences humaines \(CRSH\)](#) et de consortiums universitaires visant à aider au renforcement de la capacité du Canada en recherche sociale et à soutenir le milieu de

recherche sur les politiques. Il convient de souligner l'appui généreux de la [Fondation canadienne pour l'innovation \(FCI\)](#) et des [Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#) à l'endroit du Programme.

Les Centres de données de recherche CDR permettent aux chercheurs d'accéder aux microdonnées d'enquêtes sur les ménages et sur la population. Les centres comptent des employés de Statistique Canada. Ils sont exploités en vertu des dispositions de la [Loi sur la statistique](#) et sont administrés conformément à toutes les règles de confidentialité. Ils ne sont accessibles qu'aux chercheurs dont les propositions ont été approuvées et qui ont prêté serment en qualité de personnes réputées être employées de Statistique Canada.

**Comment présenter une demande ?**

<http://www.statcan.gc.ca/fra/cdr/maitrise>

**Pour plus de détails:**

<http://www.statcan.gc.ca/fra/cdr/index>

## **5.4. Bourse d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier (BESC M)**

**Description du programme:**

Le Programme de BESC M fournit un appui financier aux étudiants de fort calibre qui sont inscrits à un programme d'études canadien admissible au niveau de la maîtrise dans le domaine des sciences humaines. Grâce à cet appui, les étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi.

**Montant de la bourse:**

17 500 \$ pour 12 mois, non renouvelable

**Date limite de présentation des demandes : 1<sup>er</sup> décembre 2016**

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être inscrit, avoir présenté ou avoir l'intention de présenter une demande d'admission à temps plein\* à un programme d'études supérieures [admissible](#) (au niveau de la maîtrise) dans un établissement canadien qui reçoit un quota de BESC M. **Remarque :** Les candidats qui ne sont pas inscrits actuellement à leur programme d'études supérieures doivent présenter une demande d'admission avant la date limite établie par le programme auquel ils souhaitent s'inscrire ou avant le 15 mars, selon l'éventualité qui survient en premier;
- Avoir terminé au 31 décembre de l'année dans laquelle la demande est présentée **au plus 12 mois** d'études à temps plein (ou l'équivalent temps plein) dans votre programme;
- Ne pas avoir été titulaire d'une BESC M dans le passé;

- Avoir obtenu une moyenne de première classe, telle qu'établie par l'établissement d'accueil, au cours de chacune des deux dernières années d'études terminées (à temps plein ou l'équivalent);
- Présenter au plus une demande de BESC M par année (le Portail de recherche permet de présenter la demande à cinq établissements au plus – voir la section [Présentation des demandes](#)).

\* Pour en savoir plus sur les modalités d'admission à temps partiel, consultez le [Guide des boursiers – Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise](#).

#### **Admissibilité du programme d'études :**

Pour qu'un programme d'études supérieures soit admissible, il doit avoir une **importante composante de recherche**. On entend par « importante composante de recherche » des travaux de recherche autonomes et originaux qui aboutissent à la réalisation d'une thèse, d'un projet de recherche important, d'un mémoire, d'une publication érudite, d'un spectacle, d'un récital ou d'une exposition dont le mérite est évalué par des experts de l'établissement, puisqu'il s'agit d'un critère de l'achèvement du programme. En général, les programmes d'études au niveau de la maîtrise qui sont axés uniquement sur les travaux de cours ne sont pas admissibles étant donné qu'ils ne comprennent pas une importante composante de recherche. Compte tenu des exigences particulières de certaines disciplines, les établissements sont invités à communiquer avec l'organisme concerné pour obtenir de l'information sur l'admissibilité des programmes d'études.

#### **Programmes d'études non traditionnels :**

Les programmes conjoints menant à un diplôme professionnel (p. ex., un programme M.D.-Ph. D., D.M.V-Ph. D., J.D.-M.A., J.D.-Ph. D., M.B.A.-Ph. D. ou M.A.-M.B.A.) sont admissibles au Programme de BESC M s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste, comme décrite ci-dessus.

Les programmes axés sur des travaux de recherche clinique, y compris les programmes de psychologie clinique, sont également admissibles au Programme de BESC M s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste, comme décrite ci-dessus.

#### **Comment présenter une demande ?**

La Faculté des études supérieures (ou l'équivalent) de chaque établissement canadien est responsable de coordonner le processus de sélection des demandes de BESC M, ainsi que de communiquer les résultats aux candidats et aux organismes. Les comités de sélection de l'établissement évaluent chaque demande de BESC M. Les établissements peuvent avoir plus d'un comité de sélection. [http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp)

## **5.5. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith**

#### **Description du programme :**

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses

comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

**Exemple d'études à l'étranger :** [Programmes de stages d'été au Japon ou à Taïwan](#)

**Montant de la bourse :** Jusqu'à 6000 \$, pour une durée de 3 à 6 mois.

**Date limite de présentation des demandes :**

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSH : 10 octobre 2016 et 10 juin 2017

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
  - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;
  - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;
  - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSH;
  - une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada [Vanier](#).

**Comment présenter la demande ?**

[http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs\\_foreign\\_study-besc\\_etudes\\_etranger-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_etranger-fra.aspx)

## **6. CONSEIL DE RECHERCHES EN SCIENCES NATURELLES ET EN GÉNIE DU CANADA (CRSNG)**

---

### **6.1. Programme de bourses d'études supérieures à incidence industrielle**

**Description du programme:**

Les bourses d'études supérieures à incidence industrielle (ESII) fournissent une aide financière à des étudiants hautement qualifiés aux cycles supérieurs en sciences et en génie.

### 6.1.1. ESII 1

Cette bourse, d'une durée d'au moins 12 mois (dans des circonstances exceptionnelles seulement) et d'au plus 24 mois, doit être détenue durant les trois premières années d'études supérieures.

À la date où le CRSNG reçoit votre candidature, vous :

- devez prévoir entreprendre ou avoir entrepris la première année de votre programme de maîtrise;
- ne devez pas être inscrit à un programme d'études supérieures depuis plus de 12 mois ou vous devez vous prévaloir de la bourse dans les 12 premiers mois d'études;
- ne devez pas avoir détenu antérieurement une bourse ESII 1\*, une bourse ES A, une BESC M ou une bourse ES M;
- n'êtes pas admissible à présenter une demande de [BESC M](#) si vous acceptez une bourse ESII 1.

La durée d'une bourse ESII 1 ne dépassera pas le 28<sup>e</sup> mois de votre programme de maîtrise. Si vous êtes choisi et que vous avez déjà terminé l'équivalent de plus de quatre mois d'études à temps plein d'un programme de maîtrise au moment de vous prévaloir de votre bourse, on retranchera de la durée normale de validité de 24 mois de votre bourse le nombre de mois d'études terminés en sus des quatre premiers au moment de l'entrée en vigueur de la bourse.

#### **Montant de la bourse:**

Le CRSNG remettra une bourse de **15 000 \$** par année à votre université. De plus, l'organisme partenaire devra verser une contribution en espèces **d'au moins 6 000 \$** par année à l'université, sous forme de fonds de bourse d'études, pour vous appuyer (l'organisme partenaire ne devrait pas vous rémunérer directement). Même si le CRSNG **ne peut** vous verser plus de 15 000 \$, l'organisme partenaire **peut fournir plus de 6 000 \$** pour vous appuyer ou appuyer votre projet. Par conséquent, la bourse est d'une valeur minimale de 21 000 \$.

L'appui aux études supérieures accordé par le CRSNG est offert pour une durée maximale équivalant à quatre ans (**48 mois**) à temps plein. Le CRSNG tiendra compte des bourses d'études supérieures accordées par le CRSH et les IRSC pour déterminer l'appui que vous avez obtenu antérieurement.

#### **Date limite de présentation des demandes :**

Aucune date limite imposée par le CRSNG (l'université peut toutefois imposer une date limite)

#### **Critères d'admissibilité:**

- Détenir votre bourse à l'université qui a proposé votre candidature;
- Consacrer au moins 20% de votre temps (au moins 50 jours par année) à l'organisme partenaire pour des activités de recherche liées à votre projet de thèse;
- Être parrainé par un organisme admissible au Programme de bourses ESII.

Pour remplir les conditions de votre bourse, vous devez consacrer au moins 20 p. 100 de votre temps (au moins 50 jours par année) à l'organisme partenaire (dans les locaux de l'entreprise ou sous sa supervision sur le terrain – pas dans une université ou un hôpital affilié) pour des **activités de recherche liées à votre projet de thèse**. Pendant cette période, vous ne serez pas

un employé de l'organisme et vous ne devrez pas être rémunéré directement pour le travail accompli.

**Comment présenter une demande ?**

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/\\_doc/Students-Etudiants/IPSChecklist-BESCIListe\\_fra.pdf](http://www.nserc-crsng.gc.ca/_doc/Students-Etudiants/IPSChecklist-BESCIListe_fra.pdf)

**Pour plus de détails :**

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/IPS-BESII\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/IPS-BESII_fra.asp)

## **6.2. Programme de suppléments pour ambassadeurs autochtones des sciences naturelles et du génie**

**Description du programme :**

Ce programme de suppléments s'adresse aux Autochtones titulaires d'une bourse de recherche de 1<sup>er</sup> cycle (BRPC), d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Vanier, d'une bourse d'études supérieures du Canada (BESC) Alexander-Graham-Bell, d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES), d'une bourse postdoctorale (BP) ou d'une bourse d'études supérieures à incidence industrielle (ESII).

**Montant de la bourse :**

Jusqu'à 5 000\$

**Date limite de présentation des demandes :** Au moins deux mois avant le début de l'activité

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être un Autochtone;
- Être titulaire d'une BRPC, d'une bourse Expérience, d'une BESC Vanier, d'une BESC Alexander-Graham-Bell, d'une bourse ES, d'une BP ou d'une bourse ESII.

**Comment présenter une demande ?**

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Aboriginal-Autochtones\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/Aboriginal-Autochtones_fra.asp)

## **6.3. Supplément aux bourses d'études supérieures du Conseil de recherches avicoles du Canada**

**Description du programme:**

Les étudiants des cycles supérieurs qui mènent ou envisagent de mener de la recherche sur les volailles dans une université canadienne sont admissibles à cette bourse, qui vise à encourager les étudiants aux cycles supérieurs à effectuer de la recherche dans un aspect de la science avicole, à développer la capacité intellectuelle du Canada en science avicole et à promouvoir la recherche aux cycles supérieurs en science avicole dans les universités canadiennes.

**Montant de la bourse :**

5000 \$

**Date limite de présentation des demandes :**

En attente d'une mise à jour pour le concours 2016-2017

**Critères d'admissibilité :**

Vous devez être ou prévoir être un étudiant de cycle supérieur à une université canadienne et mener ou envisager de mener de la recherche sur les volailles au sein d'un tel établissement.

**Comment faire une demande ?**

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Poultry-Avicoles\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Poultry-Avicoles_fra.asp)

**Pour plus de détails :**

<http://cp-rc.ca/fr/financement/bourses-detudes/>

## 6.4. Suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique

**Description du programme:**

Les suppléments aux bourses d'études supérieures en recherche systématique visent à promouvoir les études supérieures en systématique au Canada, à encourager les étudiants aux cycles supérieurs à poursuivre en tout ou en partie des travaux de recherche dans des centres d'excellence en recherche systématique et à les appuyer, à maintenir et à consolider l'expertise canadienne en matière de recherche systématique et à fournir une expérience pratique de travail dans un milieu professionnel disposant de collections en sciences naturelles.

Ces suppléments fournissent un appui financier à des étudiants de fort calibre inscrits à un programme de maîtrise ou de doctorat en systématique. Le nombre de suppléments disponibles variera en fonction des organismes parrains.

**Montant de la bourse :**

Jusqu'à 5 000 \$ par année pendant au plus deux ans

**Date limite de présentation des demandes:**

Vous devez faire parvenir les renseignements suivants à l'adresse ci-dessous **au plus tard le 30 avril** de l'année au cours de laquelle vous avez obtenu votre bourse d'études supérieures.

**Critères d'admissibilité:**

Vous n'êtes admissible à ce supplément que si vous avez reçu une bourse d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell, une bourse d'études supérieures du CRSNG – doctorat, une bourse d'études supérieures à incidence industrielle ou une bourse d'études supérieures du Canada Vanier.

Au moment de présenter votre demande de supplément de bourse, vous devez étudier ou avoir l'intention d'étudier dans une faculté universitaire qui vous offre la possibilité de participer à un projet de recherche directement lié à un domaine de la systématique, tel que la taxonomie, l'évolution, la biogéographie, la phylogénie et la cristallochimie, dans les disciplines de la zoologie, de la botanique, de la paléontologie ou de la minéralogie. Vous devez également être titulaire d'une bourse d'études supérieures du CRSNG (ES D, ESII, BESC ou BESC Vanier).

De plus, votre comité de supervision doit compter un membre du corps professoral universitaire ou un chercheur faisant partie du personnel d'un des organismes parrains, et vous devez poursuivre vos travaux de recherche, en tout ou en partie, en collaboration avec l'un des organismes suivants :

- Musée canadien de la nature (Ottawa)  
M. Mark Graham (mgraham@mus-nature.ca)
- Musée du Nouveau-Brunswick (Saint John)  
M. Donald McAlpine (dmcalpin@nb.aibn.com)
- Musée de paléontologie Royal Tyrrell (Drumheller)  
M. Don Brinkman (don.brinkman@gov.ab.ca)
- Nova Scotia Museum of Natural History (Halifax)  
Laura Bennett (bennetle@gov.ns.ca)
- Royal British Columbia Museum (Victoria)  
Mr. Kelly Sendall (ksendall@royalbcmuseum.bc.ca)

**Comment présenter une demande ?**

[http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-  
Supplements/Systematics-Systematique\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/Supplements-Supplements/Systematics-Systematique_fra.asp)

**6.5. Bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell (BESC M)****Description du programme:**

Le Programme de BESC M fournit un appui financier aux étudiants de fort calibre qui sont inscrits à un programme d'études canadien admissible au niveau de la maîtrise dans les domaines du génie et des sciences naturelles. Grâce à cet appui, les étudiants peuvent se concentrer entièrement sur leurs études dans le domaine qu'ils ont choisi.

**Montant de la bourse:**

17 500 \$ pour 12 mois, non renouvelable

**Date limite de présentation des demandes:** 1<sup>er</sup> décembre 2016

### Critères d'admissibilité :

- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada;
- Être inscrit, avoir présenté ou avoir l'intention de présenter une demande d'admission à temps plein\* à un programme d'études supérieures admissible (au niveau de la maîtrise) dans un établissement canadien qui reçoit un quota de BESC M. **Remarque :** Les candidats qui ne sont pas inscrits actuellement à leur programme d'études supérieures doivent présenter une demande d'admission avant la date limite établie par le programme auquel ils souhaitent s'inscrire ou avant le 15 mars, selon l'éventualité qui survient en premier;
- Avoir terminé au 31 décembre de l'année dans laquelle la demande est présentée **au plus 12 mois** d'études à temps plein (ou l'équivalent temps plein) dans votre programme;
- Ne pas avoir été titulaire d'une BESC M dans le passé;
- Avoir obtenu une moyenne de première classe, telle qu'établie par l'établissement d'accueil, au cours de chacune des deux dernières années d'études terminées (à temps plein ou l'équivalent);
- Présenter au plus une demande de BESC M par année (le Portail de recherche permet de présenter la demande à cinq établissements au plus – voir la section Présentation des demandes).

\* Pour en savoir plus sur les modalités d'admission à temps partiel, consultez le [Guide des boursiers – Bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise](#).

### Admissibilité du programme d'études :

Pour qu'un programme d'études supérieures soit admissible, il doit avoir une **importante composante de recherche**. On entend par « importante composante de recherche » des travaux de recherche autonomes et originaux qui aboutissent à la réalisation d'une thèse, d'un projet de recherche important, d'un mémoire, d'une publication érudite, d'un spectacle, d'un récital ou d'une exposition dont le mérite est évalué par des experts de l'établissement, puisqu'il s'agit d'un critère de l'achèvement du programme. En général, les programmes d'études au niveau de la maîtrise qui sont axés uniquement sur les travaux de cours ne sont pas admissibles étant donné qu'ils ne comprennent pas une importante composante de recherche. Compte tenu des exigences particulières de certaines disciplines, les établissements sont invités à communiquer avec l'organisme concerné pour obtenir de l'information sur l'admissibilité des programmes d'études.

### Programmes d'études non traditionnels :

Les programmes conjoints menant à un diplôme professionnel (p. ex., un programme M.D.-Ph. D., D.M.V-Ph. D., J.D.-M.A., J.D.-Ph. D., M.B.A.-Ph. D. ou M.A.-M.B.A.) sont admissibles au Programme de BESC M s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste, comme décrite ci-dessus.

Les programmes axés sur des travaux de recherche clinique, y compris les programmes de psychologie clinique, sont également admissibles au Programme de BESC M s'ils ont une composante de recherche importante et manifeste, comme décrite ci-dessus.

### **Comment présenter une demande ?**

La Faculté des études supérieures (ou l'équivalent) de chaque établissement canadien est responsable de coordonner le processus de sélection des demandes de BESC M, ainsi que de communiquer les résultats aux candidats et aux organismes. Les comités de sélection de l'établissement évaluent chaque demande de BESC M. Les établissements peuvent avoir plus d'un comité de sélection. [http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM\\_fra.asp](http://www.nserc-crsng.gc.ca/Students-Etudiants/PG-CS/CGSM-BESCM_fra.asp)

## **6.6. Suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith**

### **Description du programme :**

Les suppléments pour études à l'étranger Michael-Smith visent à aider des étudiants canadiens de haut calibre aux cycles supérieurs à établir des liens et des réseaux internationaux en tirant profit d'occasions de recherche exceptionnelles à l'étranger. Ils sont offerts aux citoyens canadiens et aux résidents permanents qui détiennent une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier, Alexander-Graham-Bell ou Frederick-Banting-et-Charles-Best ou une bourse de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier.

Le supplément couvre les coûts de déplacement, les frais de subsistance et les autres dépenses comme l'hébergement, les repas, les frais de scolarité, les assurances et les autres frais nécessaires (non liés à la recherche) au cours du séjour de recherche à l'étranger. Les coûts directement associés à la recherche doivent être couverts par d'autres sources de financement.

**Exemple d'études à l'étranger :** [Programmes de stages d'été au Japon ou à Taïwan](#)

### **Montant de la bourse :**

Jusqu'à 6000 \$, pour une durée de 3 à 6 mois.

### **Date limite de présentation des demandes :**

Date limite pour les universités : date fixée par les universités

Date limite du CRSH : 10 octobre 2016 et 10 juin 2017

### **Critères d'admissibilité :**

- Être citoyens canadiens ou résidents permanents au moment de la date d'échéance;
- Être inscrits dans un établissement canadien admissible au moment de présenter la demande;
- Effectuer le voyage à l'étranger proposé **au plus tôt** à la date limite du concours;
- Ne pas avoir détenu de supplément pour études à l'étranger Michael-Smith au cours de leurs études supérieures;
- Avoir accepté ou détenir l'une des bourses suivantes du Programme de bourses d'études supérieures du Canada :
  - une [bourse de maîtrise](#) ou [de doctorat](#) du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Frederick-Banting et Charles-Best dans une discipline appuyée par les IRSC;

- une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Alexander-Graham-Bell dans une discipline appuyée par le CRSNG;
- une bourse de maîtrise ou de doctorat du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Joseph-Armand-Bombardier dans une discipline appuyée par le CRSB;
- une bourse du Programme de bourses d'études supérieures du Canada Vanier.

**Comment présenter la demande ?**

[http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs\\_foreign\\_study-besc\\_etudes\\_etranger-fra.aspx](http://www.sshrc-crsh.gc.ca/funding-financement/programs-programmes/fellowships/cgs_foreign_study-besc_etudes_etranger-fra.aspx)

## 7. INSTITUT DE RECHERCHE ROBERT-SAUVÉ EN SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (IRSST)

---

**Description du programme :**

Les bourses d'études supérieures et de formation postdoctorale s'adressent à des candidats à la maîtrise, au doctorat ou au post doctorat dont le programme de recherche porte spécifiquement sur la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles ou sur la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes. Afin de savoir si vos intérêts de recherche correspondent aux priorités de l'IRSST, veuillez consulter la liste des champs prioritaires de recherche.

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien au sens de la Loi sur la citoyenneté (L.R.C. 1985, c. C-29) ou résident permanent du Canada au sens de la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27); cette condition ne s'applique pas pour le candidat à la bourse pour stagiaire postdoctoral invité à l'IRSST
- Être résident permanent du Québec au sens de la Loi sur l'assurance maladie et être domicilié au Québec. Cette condition ne s'applique pas pour le candidat à la bourse pour stagiaire postdoctoral invité à l'IRSST
  - Les personnes qui sont résidents du Québec mais qui ont quitté la province dans le seul but de poursuivre des études à temps complet dans une institution d'enseignement sont réputées être domiciliées au Québec.
- Transmettre le formulaire de demande de bourse de l'IRSST, dûment rempli et signé, ainsi que tout autre document requis pour la catégorie de bourse concernée, au plus tard à la date limite fixée pour la réception des demandes
- Présenter un projet de recherche jugé pertinent au domaine de la santé et de la sécurité du travail.
  - Est jugé pertinent un projet de recherche qui s'inscrit dans la mission de l'IRSST telle que définie dans sa politique scientifique.
  - L'IRSST a été créé en 1980 pour contribuer, par la recherche, à la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles et à la réadaptation des travailleurs qui en sont victimes ainsi que d'assurer la diffusion des connaissances et jouer un rôle de référence scientifique et d'expertise.

- Sans se limiter, les principaux champs de recherche d'intérêt pour l'IRSST sont définis dans ses [priorités de recherche](#).

Est admissible tout candidat qui, au moment de la demande :

- Entreprend ou poursuit à temps complet un programme de
- A un minimum d'une année académique à compléter à compter de la date du début de l'utilisation de la bourse, s'il s'agit d'une nouvelle demande de bourse
- A obtenu une moyenne cumulative d'au moins B+ ou l'équivalent pour l'ensemble de ses études de premier cycle universitaire complétées, s'il désire présenter une demande de bourse de maîtrise. Dans le cas où la demande est déposée avant la fin des études de premier cycle, la bourse sera conditionnelle à l'obtention de la moyenne d'au moins B+ ou l'équivalent.

Comment présenter une demande ? <http://www.irsst.qc.ca/bourses/maîtrise-doctorat>.

## 7.1. Bourse à la maîtrise

**Date limite de présentation :**

19 octobre 2016

**Montant :**

14 250\$ par année, maximum de 6 sessions.

## 7.2. Suppléments de bourse de maîtrise

\* Un boursier de l'IRSST ne peut cumuler d'autres bourses octroyées par le gouvernement du Canada, par le gouvernement du Québec, par l'un de leurs organismes ou par un organisme subventionnaire fédéral ou provincial.

Toutefois, un étudiant qui se fait offrir à la fois une bourse de l'IRSST et une bourse de l'un des organismes suivants dans le cadre de leurs programmes généraux de bourses de maîtrise et de doctorat :

- [Instituts de recherche en santé du Canada \(IRSC\)](#)
- [Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada \(CRSNG\)](#)
- [Conseil de recherches en sciences humaines du Canada \(CRSH\)](#)
- [Fonds de recherche du Québec - Santé \(FRQS\)](#)
- [Fonds de recherche du Québec - Nature et technologies \(FRQNT\)](#)
- [Fonds de recherche du Québec - Société et culture \(FRQSC\)](#)

et qui accepte la bourse de l'un de ces organismes, peut recevoir de l'IRSST **un supplément annuel de 3750 \$ à la maîtrise**, pour la durée de la bourse, à la condition qu'il continue de rencontrer toutes les exigences et fournisse tous les documents exigés d'un boursier de l'IRSST.

Par ailleurs, le cumul avec d'autres bourses en provenance du secteur privé (fondations, instituts, entreprises, etc.) est autorisé.

\*\* Le candidat dont le programme de formation et de recherche a lieu à l'extérieur du Québec se voit rembourser, sur présentation de pièces justificatives :

- ses frais de scolarité annuels excédant la somme de 2 500 \$, mais jusqu'à un maximum de 9 000 \$ seulement
- les frais d'un déplacement aller-retour par année vers le lieu de formation et de recherche équivalant au coût du billet d'avion en classe économique ou au coût du transport en automobile, et ce, pour chaque année pour la période de validité de la bourse.

\*\*\* L'IRSST peut par ailleurs, selon les disponibilités financières, autoriser le remboursement des frais d'un déplacement aller-retour vers le lieu d'un stage effectué par le candidat dans le cadre de sa maîtrise, sur présentation de pièces justificatives. Ce remboursement équivaut au coût d'un billet d'avion aller-retour en classe économique ou au coût du transport en automobile.

### 7.3. Bourses thématiques

Les [bourses thématiques](#) visent à encourager la relève en recherche sur des problématiques ciblant plus particulièrement les risques mécaniques et la sécurité routière au travail.

**Date limite de présentation :**

19 octobre 2016

**Montant :**

14 250\$ par année, maximum de 6 sessions.

## 8. BOURSE RHODES

**Description du programme:**

L'objectif particulier de cette possibilité de financement est de soutenir les étudiants qui souhaitent poursuivre un programme d'études à l'Université d'Oxford en Angleterre.

**Montant de la bourse :**

13 658 livres sterling par année (Environ 25 000\$)

Au Canada, les bourses sont accordées selon la distribution suivante :

- **Trois bourses** pour les Prairies (Manitoba, Saskatchewan, Alberta)
- **Deux bourses** chacune pour l'Ontario, le Québec et les Maritimes (Nouveau Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard)
- **Une bourse** chacune pour la Colombie-Britannique et Terre-Neuve

**Date limite de présentation :** En attente d'une mise à jour pour le concours 2016-2017

**Critères d'admissibilité :**

- Être citoyen canadien ou résident permanent (les personnes qui ont un visa pour étudier dans une université canadienne ne sont pas éligibles);
- Être domicilié au Canada;
- avoir atteint son 19e anniversaire et ne pas avoir dépassé son 25e anniversaire le 1er octobre de l'année du commencement des études à Oxford. Autrement dit, être né entre le 30 septembre 1991 et le 1er octobre 1997;
- Avoir terminé un diplôme universitaire de premier cycle avant d'entreprendre ses études à Oxford.

**Comment faire une demande ?**

<http://www.rhodeshouse.ox.ac.uk/rhodescholarship/about-the-rhodes-scholarships>

## 9. BOURSE MACKENZIE KING

---

**Description du programme:**

Deux classes de Bourses Mackenzie King sont accessibles à tout(e) diplômé(e) d'une université canadienne voulant poursuivre des études de deuxième ou troisième cycle. La *Bourse Mackenzie King*, qui est accessible à tous s'adresse à tout diplômé(e) d'une université canadienne poursuivant des études de deuxième ou troisième cycle au Canada ou à l'étranger dans le domaine de son choix, ainsi que la *Bourse d'études à l'étranger Mackenzie King*, qui s'adresse à tout diplômé d'une université canadienne désirant poursuivre ou poursuivant déjà des études de deuxième ou troisième cycle aux États-Unis ou au Royaume Uni, dans le domaine des relations internationales ou industrielles (incluant les aspects internationaux ou industriels du droit, de l'histoire, de la politique ou de l'économie).

**Montant de la bourse :**

La *Bourse Mackenzie King* : Une seule bourse est accordée à chaque année. Au cours des dernières années, le montant de cette bourse a été de \$8500, mais celui-ci est sujet à changement.

*Bourse d'études à l'étranger Mackenzie King* : Quatre bourses, chacune d'environ \$10,500, ont été décernées annuellement dans les années passées. Cependant, le nombre de bourses ainsi que le montant accordé peuvent varier d'une année à l'autre.

**Date limite de présentation des demandes:**

1<sup>er</sup> février 2017

La fiducie des Bourses Mackenzie King accorde aussi une bourse à un(e) diplômé(e) de l'université de Harvard qui a l'intention de poursuivre des études de deuxième ou troisième cycle à une université canadienne. Les demandes de renseignements concernant cette dernière bourse, de même que les demandes d'application, doivent être adressées directement à l'université de Harvard.

**Comment faire une demande ?**

<http://www.mkingscholarships.ca/MKAppFrmF.pdf>

**Information supplémentaire:**

<http://www.mkingscholarships.ca/index-f.html>

## 10. BOURSE SCHMEELK

---

**Description du programme :**

Ces bourses s'adressent aux détenteurs d'un diplôme de premier cycle qui désirent poursuivre leur formation dans l'autre langue officielle du Canada.

**Montant de la bourse:**

10 000\$ par session, maximum de 4 sessions. La Fondation Schmeelk limite les bourses pour que les lauréat(e)s reçoivent un total de 35 000 \$ de bourses par année. La Fondation ne permet pas ajournement de la bourse mais les bourses partielles sont permises au maximum de 35 000 \$.

**Date limite de présentation des demandes :** 15 avril 2017

**Critères d'admissibilité :**

Les candidats doivent être citoyens canadiens. La demande des anglophones doit être présentée à l'Université Laval ou l'Université de Montréal, celle des francophones à la Western University ou à l'Université de Calgary ; les canadiens bilingues sont invités à étudier à l'extérieur de leur province natale et de résidence.

Les boursiers choisissent leur programme d'études de deuxième cycle et doivent respecter les conditions d'admission de l'Université. Les études de premier cycle à la Faculté de droit sont admissibles pourvu que le candidat ait déjà un baccalauréat dans une discipline autre que le droit.

La sélection se fera en considérant les éléments suivants :

- Les potentiels que le candidat contribue au développement de la tolérance et de la compréhension entre les canadiens anglophones et francophones et entre les différentes régions de l'est et de l'ouest du Canada. Ceci sera démontré par l'ouverture du candidat de vivre en immersion dans l'autre culture et d'apprendre ou d'approfondir « l'autre » langue officielle et d'étudier dans une autre région du Canada. Une préférence sera accordée aux candidats qui conjuguent ces deux critères.
- L'excellence scolaire du candidat.
- La maturité et la personnalité du candidat telles qu'attestées par les lettres de recommandations et dans le formulaire de demande de bourse.

Le comité de sélection révisera chaque dossier complet reçu avant la date d'échéance.

**Comment faire une demande ?**

[http://www.schmeelk.ca/wp-content/uploads/2013/06/Schmeelk\\_formulededemande\\_FR.pdf](http://www.schmeelk.ca/wp-content/uploads/2013/06/Schmeelk_formulededemande_FR.pdf)

**Information supplémentaire:**

<http://www.schmeelk.ca/fr/>

## **11. BOURSE FESP – PASSAGE ACCÉLÉRÉ DE LA MAÎTRISE AU DOCTORAT (A)**

---

**Description du programme :**

Pour les étudiants inscrits à la maîtrise à l'Université de Montréal (depuis 3 trimestres maximum avec statut temps plein) et qui désirent un passage accéléré au doctorat.

**Montant de la bourse:**

7 000 \$, renouvelable 1 fois.

**Date limite de présentation :**

À la recommandation d'admission.

**Critères d'admissibilité :**

- Offertes à l'admission dans un programme d'études de doctorat
- Offertes pour un programme d'études à temps plein, sans suspension, réalisé en 4 ans
- Réservées aux étudiants avec un très bon dossier universitaire
- Ces bourses sont octroyées sous réserve de ressources financières disponibles
- Ne pas être détenteur d'une BESC doctorat ou d'une BESC Vanier au moment de la demande

**Comment faire une demande ?**

[http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien\\_financier/FormulaireBoursesABD\\_oct13.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/FormulaireBoursesABD_oct13.pdf)

**Information supplémentaires :**

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourses-dacces-au-doctorat.html>

## **11. BOURSE C – EXONÉRATION DES DROITS DE SCOLARITÉ SUPPLÉMENTAIRES POUR ÉTUDIANTS ÉTRANGERS**

---

**Description du programme :**

En plus des droits de scolarité réguliers, les étudiants internationaux inscrits dans un programme d'études supérieures doivent débourser des montants supplémentaires. Pour les aider à régler ces droits, l'Université de Montréal (UdeM) offre plus de 150 bourses d'exemption.

**Date limite de présentation des demandes:**

À l'unité: Lors de la recommandation d'admission

A la FESP :        1er novembre 2016 (Hiver)  
                      31 mai 2017 (Automne)

**Critères d'admissibilité :**

- L'étudiant doit être inscrit dans un programme d'études à temps plein;
- L'étudiant inscrit à la maîtrise ou au doctorat en formation professionnelle ou en formation à la recherche est admissible;
- L'étudiant doit présenter un excellent dossier académique;
- L'étudiant doit fournir une preuve de demande de bourse d'exemption dans son pays (sauf exception);
- L'étudiant ne doit bénéficier d'aucune autre bourse d'exemption;

*Certains étudiants sont systématiquement exemptés des droits supplémentaires de scolarité. Voir Exemption des droits de scolarité supplémentaires sur le site Web du Bureau des étudiants internationaux pour savoir lesquels.*

**Comment faire une demande?**

[http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien\\_financier/Formulaire\\_bourse\\_C.pdf](http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/Formulaire_bourse_C.pdf)

**Pour plus de détails:**

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourses-d'exemption-des-droits-supplémentaires-de-scolarité-pour-étudiants-internationaux-c.html>

## **12. BOURSE EXEMPTION DROITS DE SCOLARITÉ – CANADIENS NON RÉSIDENTS DU QUÉBEC (D)**

---

**Description du programme:**

Réservées aux étudiants avec un très bon dossier universitaire, les bourses sont offertes à l'admission dans un programme d'études de maîtrise (durée de 2 ans) pour couvrir le montant différentiel des droits de scolarité.

**Montant de la bourse:**

Couvre le montant différentiel des droits de scolarité.

**Date limite de présentation :**

À l'unité: Lors de la recommandation d'admission

A la FESP :      1er novembre 2016 (Hiver)  
                    31 mai 2017 (Automne)

**Comment faire une demande ?**

[http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien\\_financier/FormulaireBoursesABDuct13.pdf](http://www.fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/FormulaireBoursesABDuct13.pdf)

**Pour plus de détails :**

<http://fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourses-de-maitrise-pour-les-candidats-canadiens-non-residents-du-quebec-d.html>

## **13. BOURSE D'APPUI À LA DIFFUSION DE RÉSULTATS DE RECHERCHE**

---

**Description du programme :**

Cette bourse vise à soutenir financièrement les étudiants inscrits dans un programme de formation à la recherche de 2e ou 3e cycle participant à des activités de diffusion de leurs résultats de recherche au niveau national ou international.

**Montant de la bourse :**

500\$

**Date limite de présentation des demandes:**

Début mars. En attente de révision pour le concours 2017-2018

**Critères d'admissibilité :**

- Avoir fait ou prévoir faire une conférence scientifique basée sur les travaux de recherche effectués à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre d'un congrès national (hors Québec) ou international entre le 1<sup>er</sup> septembre 2014 et le 31 août 2016;
- Ne pas recevoir ou ne pas avoir reçu d'appui financier pour la présentation.

**Critères d'évaluation**

- Avoir fait ou prévoir faire une conférence scientifique basée sur les travaux de recherche effectués à la maîtrise ou au doctorat dans le cadre d'un congrès national (hors Québec) ou international entre le 1er septembre 2014 et le 31 aout 2016;
- Ne pas recevoir ou ne pas avoir reçu d'appui financier pour la présentation

**Comment faire une demande ?**

<http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/bourse-dappui-a-la-diffusion-de-resultats-de-recherche.html>

## **14. BOURSE DE FIN D'ÉTUDES DE MAÎTRISE**

---

**Description du programme :**

Cette bourse vise à soutenir les étudiants à la maîtrise dans leurs derniers mois d'études, et ce, jusqu'au dépôt initial de leur mémoire.

**Montant de la bourse :**

500\$ par mois, maximum de 6000\$.

**Date limite de présentation des demandes:**

Début mai – En attente de révision pour le concours 2017-2018

**Critères d'admissibilité :**

- Faire le dépôt initial du mémoire avant la fin du 6<sup>e</sup> trimestre d'inscription à la maîtrise ET avant le 31 août 2017.
- Être inscrit(e) à un programme d'études de maîtrise à temps plein de manière continue depuis le premier trimestre (interruption permise pour des raisons de grossesse ou de maladie, avec certificat médical à l'appui).
- Être inscrit en statut rédaction à compter de l'automne 2016. (Statut Rédaction dans votre Centre Étudiant de Synchro Académique)
- Avoir un excellent dossier académique, soit une moyenne  $\geq 3,7/4,3$ .
- Se consacrer à la rédaction du mémoire pendant la période de mise en vigueur de la bourse.
- Ne pas détenir une bourse d'un organisme gouvernemental (CRSNG, IRSC, CRSH, FQRSC, FRSQ, FQRNT) ou certaines bourses de fondations ou sociétés privées pendant la période couverte par le concours. Pour l'étudiant qui reçoit une bourse de l'un ou l'autre de ces organismes et dont l'échéance arrive à terme en cours d'année 2016-2017, la bourse de fin d'études de maîtrise pourra être versée à partir de la date de fin de cette bourse et jusqu'à la date prévue pour le dépôt initial du mémoire.
- Avoir l'engagement du directeur de recherche ou de l'unité pour le versement de la contribution minimale de 20%.

**Comment faire une demande ?**

<http://fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/bourses-de-fin-detudes-de-maitrise-de-la-faculte-des-etudes-superieures-et-postdoctorales.html>

---

## 15. BOURSE EXCELLENCE FESP (DONATEURS)

---

**Description du programme :**

Chaque année, la Faculté des études supérieures et postdoctorales (FESP) administre pour certaines fondations, entreprises et individus plusieurs bourses d'excellence. Ces bourses sont réparties en 3 catégories :

- Bourses d'excellence académique;
- Bourses d'excellence - besoin financier.
- Bourses d'excellence - critères spécifiques.

**Montant de la bourse :**

Varie selon la bourse.

**Date limite de présentation des demandes:**

Début mai. En attente de révision pour le concours 2017-2018

**Critères d'admissibilité :**

- Être inscrit à plein temps dans un programme d'études de maîtrise ou de doctorat(scolarité ou rédaction) à l'Université de Montréal (U de M) au trimestre d'automne 2016;
- Avoir un **très bon dossier académique** ( $\geq 3,7/4,3$ );
- Recevoir moins de 31 000 \$ annuellement en revenus de bourses.

**Comment faire une demande ?**

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/le-soutien-financier/bourses/bourses-d-excellence-de-la-faculte-des-etudes-supérieures-et-postdoctorales-fesp.html>

## **16. BOURSE DE MÉRITE DES ÉTUDIANTES DES CYCLES SUPÉRIEURS (SWAAC)**

---

**Description du programme :**

Senior Women Academic Administrators of Canada (SWAAC) remet annuellement au moins trois prix de 3000\$ à des étudiantes de deuxième/troisième cycle qui ont démontré des qualités de leadership remarquable à l'université ou dans la communauté tout en maintenant un dossier scolaire exemplaire.

**Montant de la bourse**

3000\$

**Date limite de présentation des demandes:**

Fin janvier. En attente de révision pour le concours 2017-2018.

**Critères d'admissibilité**

- Avoir d'excellents résultats académiques
- Preuve de leadership, qui peut inclure, mais n'est pas limité à :
- Poste exécutif dans des groupes étudiants;
- Participation dans des comités (étudiants et/ou universitaires);
- Organisation d'événements spéciaux, conférences, séminaires, etc;
- Implication dans des groupes de défense de droits;
- Être une bénévole active dans une organisation du campus et/ou dans la collectivité.

**Comment faire une demande ?**

<http://www.swaac.ca/graduate-student-award-of-merit.html>

## **17. BOURSE D'ÉTUDES DE LA FONDATION PIERRE ARBOUR**

---

**Description du programme :**

La mission de la Fondation est d'accorder des bourses d'études à des étudiants méritants ayant besoin d'aide financière au niveau de la maîtrise et du doctorat dans trois domaines susceptibles de favoriser la croissance économique du pays: l'administration des affaires (M.B.A.), le génie et l'informatique.

**Montant de la bourse :**

La valeur des bourses au niveau de la maîtrise est de 9 000\$ pour les étudiants dans un programme régulier et de 13 000\$ pour ceux dans un programme intensif. Un récipiendaire de cette bourse d'études dans un programme régulier recevra deux paiements égaux: le premier avant la mi-octobre 2016, après une preuve d'attestation d'inscription à temps plein du bureau du registraire, ayant une date passée celle dont l'institution permet un changement de statut d'étudiant pour la session d'automne 2016, et le second paiement, avant la mi-février 2017, après une attestation d'inscription d'études à temps plein du bureau du registraire, ayant encore ici une date d'émission passée la date limite du changement de statut d'étudiant pour la session d'hiver 2017. Pour ceux qui sont inscrits dans un programme intensif, il y aura trois paiements égaux de 4 333.33\$; une preuve d'attestation à temps plein sera requise en septembre 2016, en décembre 2016 et en avril 2017. Le paiement se fera immédiatement après la réception de cette preuve d'attestation.

**Date limite de présentation :**

Fin juillet. En attente de révision pour le concours 2016-2017

**Critères d'admissibilité :**

Le concours de bourses d'études 2016-2017 de la Fondation Universitaire Pierre Arbour est ouvert aux étudiants canadiens et aux immigrants reçus, ayant le statut de résident permanent dans la province de Québec et qui présentement terminent leur dernière année de 1er cycle à temps plein dans une université dans la province de Québec, et qui ont l'intention de poursuivre des études de maîtrise à temps plein soit à l'Université de Sherbrooke, à la faculté de génie, ou soit parmi les universités suivantes: Concordia, l'École de Technologie Supérieure, l'Université McGill, l'Université de Montréal, l'École Polytechnique, les Hautes Études Commerciales (HEC Montréal) et l'Université du Québec à Montréal (UQAM). Les postulants sont nouveaux à la maîtrise, c'est-à-dire qu'ils sont soit nouvellement inscrits ou soit en voie de s'inscrire à un

programme de 2<sup>e</sup> cycle. Le programme de bourses de la Fondation Universitaire Pierre Arbour sélectionnera des étudiants méritants ayant besoin d'aide financière dans trois domaines universitaires susceptibles d'aider la croissance économique du Québec: génie, informatique et administration des affaires (M.B.A.).

**Critères de sélection**

- Performance académique \* 40%
- Implication sociale 25%
- Besoin financier démontré 25%
- Aptitude à la recherche/esprit analytique 10%

\*minimum 75% ou l'équivalent

**Comment faire une demande ?**

<http://www.fondationarbour.ca/wp-content/uploads/2016/04/MSTFRE2016-2017.pdf>

**Pour plus de détails:**

<http://www.fondationarbour.ca/mission/>

## **18. BOURSE UNIVERSITÉ LIBRE BERLIN**

---

**Description du programme :**

La Freie Universität Berlin, une de nos universités partenaires, offre une bourse d'études pour un échange étudiant.

**Date limite de présentation des demandes :**

Mars. En attente de révision pour le concours 2016-2017.

**Montant de la bourse :**

Pour une période de 10 mois allant du 1<sup>er</sup> octobre au 31 juillet :

- 650 euros par mois (étudiants du 1<sup>er</sup> cycle)
- 750 euros par mois (étudiant cycles supérieurs)
- 1000 euros par mois (étudiant au doctorat)

**Comment faire une demande ?**

<http://www.fesp.umontreal.ca/fr/accueil/nouvelles-sur-les-bourses/nouvelle-sur-les-bourses/article/universite-libre-de-berlin.html>

## **19. BOURSE DU 6 DÉCEMBRE**

---

**Description du programme :**

L'Université remet chaque année la Bourse du 6 décembre. Lancée en 2005 à l'initiative du Comité permanent sur le statut de la femme, cette bourse commémore la tragédie de l'École polytechnique, en soutenant la recherche sur les meilleurs moyens d'enrayer la violence faite aux femmes. D'une valeur de 5 000 \$, elle est accordée selon la qualité du dossier scolaire, la qualité scientifique du projet et selon sa pertinence au regard des enjeux liés à la violence faite aux femmes.

**Montant de la bourse :**

5 000\$

**Date limite de présentation des demandes:**

Novembre 2016

**Critères d'admissibilité :**

- Être inscrite ou inscrit à un programme de maîtrise ou de doctorat à l'Université de Montréal;
- Contribuer à l'avancement des connaissances dans le domaine de la violence faite aux femmes.
- Qualité du dossier académique : au moins 3,5 de moyenne

**Comment faire une demande ?**

- Les dossiers de mise en candidature doivent être acheminés exclusivement par courriel : [andree.labrie@umontreal.ca](mailto:andree.labrie@umontreal.ca);
- Pour déposer votre candidature, prière d'utiliser le formulaire prévu à cet effet et d'y joindre toutes les pièces justificatives requises;

Le ou la récipiendaire devra s'engager à être présent lors de la cérémonie de remise de la bourse qui aura lieu le 7 décembre 2016 sur l'heure du midi, soit entre 11h45 et 13h.

**Pour plus de détails :**

[http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien\\_financier/Combine\\_bourse\\_du\\_6\\_décembre.pdf](http://fesp.umontreal.ca/fileadmin/Documents/Soutien_financier/Combine_bourse_du_6_décembre.pdf)

<http://umontreal.ca/6decembre/bourses.html>

## **20. BOURSE FONDATION MCGAW**

---

**Description du programme :**

Bourse divisible offerte par la Fondation McGaw (AUPHA-Association of University Programs in Health Administration). Cette bourse est décernée à un ou des étudiants de la maîtrise en

Administration des services de santé sur une base compétitive. Un comité de deux professeurs du DASUM détermine le ou les récipiendaires sur dossier (mérite et besoin d'aide financière)

**Date limite de présentation des demandes:** À tous les deux ans.

**Montant de la bourse :**

1 500\$ (divisible)

**Critères d'admissibilité :**

- Être étudiant de 1<sup>ère</sup> année (24 crédits et moins);
- Avoir un excellent dossier;
- Avoir un besoin d'aide financière.

**Comment faire une demande ?**

**Aucune candidature requise.** Les récipiendaires sont déterminés par le comité de deux professeurs du DASUM selon le mérite et le besoin d'aide financière.

## **21. PRIX ROBERT WOOD JOHNSON**

---

**Description du programme :**

Prix offert par la compagnie Johnson & Johnson depuis 1956. Ce prix est décerné par les professeurs et les étudiants du DASUM (Département d'administration de la santé de l'Université de Montréal) à *l'étudiant le plus susceptible d'apporter une contribution considérable à l'avancement de la gestion des services de santé*.

**Montant de la bourse :**

2 000\$

**Date limite de présentation des demandes:**

Le concours est déclenché par le Département d'administration de la santé à la fin de mars de chaque année.

**Critères d'admissibilité :**

- Être finissant à la maîtrise en Administration des services de santé, option Gestion du système de santé;
- Avoir un excellent dossier;

**Comment faire une demande ?**

**Aucune candidature requise.** Le choix du récipiendaire est fait par vote conjointement par les étudiants qui obtiendront leur diplôme dans l'année et par les professeurs.

## **22. PRIX JULES-BRODEUR**

---

**Description du programme :**

Le prix de la recherche Jules-Brodeur vise à récompenser un étudiant\* aux études supérieures qui s'est particulièrement distingué par la qualité de sa recherche et par sa participation à la vie départementale.

**Montant de la bourse :**

Une bourse de 1 000 \$ accompagnée d'une plaque souvenir.

**Date limite de présentation des demandes:** Tous les deux ans

**Critères d'admissibilité :**

Sont admissibles les étudiants inscrits actuellement à la maîtrise en santé environnementale et santé au travail (avec mémoire) ou au doctorat en santé publique, option toxicologie et analyse du risque, ou ayant obtenu un de ces deux diplômes depuis la dernière date où le prix a été décerné. Le diplôme est considéré comme obtenu à la date du rapport définitif d'acceptation du jury de mémoire ou de thèse. La recherche effectuée doit avoir porté sur les aspects de la santé du travail ou de la santé environnementale.

La composition du jury de trois membres, extérieurs au corps professoral régulier du Département, est établie par les membres du Comité d'attribution du Fonds Alma Mater du Département. Le jury est entièrement souverain et ses décisions sont sans appel. Il peut notamment décider de ne pas attribuer de prix faute de candidatures jugées de qualité suffisante.

*\*Note : pour alléger le texte seule la forme masculine des mots « étudiant » et « candidat » est employée pour représenter la réalité masculine et féminine.*

**Comment présenter une demande ?**

Les candidats devront déposer leur dossier en quatre copies au secrétariat du Département (local 4095), pour information [danielle.vinet@umontreal.ca](mailto:danielle.vinet@umontreal.ca). Un candidat non sélectionné peut représenter un dossier deux ans plus tard dans la mesure où il répond encore aux critères d'admissibilité.

**Dossier de candidature :**

Le dossier de candidature comporte quatre pièces : une lettre de présentation, un curriculum vitae, un document scientifique (un seul) et une lettre d'appui. Dans sa lettre de présentation, qui ne dépassera pas quatre pages, le candidat mettra en valeur ses réalisations (incluant sa contribution à la vie départementale), discutera de son cheminement scientifique et de sa vision de la recherche dans son domaine et dans le plus large domaine de la santé environnementale. Cette lettre comportera également une brève discussion par laquelle le candidat fera connaître son opinion sur l'importance que revêtent, pour lui, les valeurs suivantes : le sentiment d'appartenance à l'institution, la qualité des relations interpersonnelles et la constance dans l'accomplissement des tâches reliées à la profession. Le document scientifique déposé portera sur une activité de recherche réalisée dans le cadre de ses études au Département et dont l'étudiant aura été l'auteur principal. Il sera de la facture d'un article scientifique ou d'un mémoire de maîtrise (maîtrise sans articles) sans que nécessairement le document ait déjà été soumis ou accepté. Un projet d'article scientifique élaboré dans le cadre du cours de séminaire MSN 6004, par exemple, serait acceptable. Il ne peut cependant s'agir d'un document de type

revue de littérature. La lettre d'appui proviendra nécessairement d'un professeur du Département, qui sera habituellement le directeur de recherche.

**Critères d'attribution du Prix :**

Le Comité recommandera d'attribuer le Prix au candidat ayant obtenu le pointage le plus élevé, suite à une évaluation portant sur les sujets suivants :

• excellence du dossier	50 points
• participation à la vie départementale	40 points
• qualité de la réflexion sur l'importance des valeurs suivantes :	10 points
• le sentiment d'appartenance à l'institution	
• la qualité des relations interpersonnelles	
• la constance dans l'accomplissement des tâches reliées à la profession.	

La pondération retenue vise à reconnaître, bien sûr, les mérites de candidats qui excellent sur le plan académique, mais aussi et tout autant, les mérites de candidats qui auront manifesté des attitudes témoignant de leur engagement à assurer un milieu de vie départementale stimulant.

**Remise du prix :**

Les candidats s'engagent à être présents à la cérémonie de remise du prix, si le prix leur est attribué.

**Pour plus de détails :**

[http://www.dsest.umontreal.ca/espace\\_etudiant/prix\\_distinctions.html](http://www.dsest.umontreal.ca/espace_etudiant/prix_distinctions.html)

---

## 23. PRIX ARMAND FRAPPIER

**Description du programme :**

Le prix est nommé en l'honneur du Dr Armand Frappier (1904-1991), pionnier de la santé publique. Médecin, biologiste, professeur et chercheur, il a apporté une contribution prodigieuse à l'amélioration de la santé publique au Québec. Il a fondé en 1938 l'Institut d'hygiène et de microbiologie de Montréal, qui devient l'Institut Armand-Frappier en 1974. Il a également fondé, à l'Université de Montréal, la première école d'hygiène de langue française au monde. Le Dr Frappier a été intronisé au Temple de la renommée médicale canadienne à Toronto en mars 2012.

Ce prix est remis annuellement, depuis 1987, à l'étudiant ou l'étudiante gradué de la maîtrise en santé publique, qui de l'avis de ses collègues étudiants et des professeurs, est le plus susceptible d'apporter une contribution au développement de la santé publique. Un certificat est remis au récipiendaire à la rentrée universitaire de chaque année.

**Montant de la bourse :**

1 000\$

**Date limite de présentation des demandes:**

Le concours est déclenché par le Département de médecine sociale et préventive en début juin de chaque année.

**Critère d'admissibilité :**

Être finissant à la maîtrise en santé publique

**Comment faire une demande ?**

Aucune candidature requise. Le choix du récipiendaire est fait par vote conjointement par les étudiants qui obtiendront leur diplôme dans l'année et par les professeurs.